

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. NOVEMBRE

1780.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-  
trice-Reine Apostolique.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





# JOURNAL HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE

I. NOVEMBRE

1780.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire philosophique de la religion.* A Liege, chez Clément Plompteux, imprimeur de Messieurs les Etats. 1779, 2 vol. in-8°. Se trouve chez Lemarié à Liege, & à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal.

**I**L n'y a certainement point d'histoire qui renferme un plus riche fonds de réflexions, que l'histoire de la religion. Ce n'est point un tissu de faits isolés, dirigés vers des buts divers, destructifs les uns des autres, comme on les voit se succéder dans les annales particulières des nations. Dans la variété infinie des

événemens qui remplissent les fastes de l'Eglise, il y a toujours une espece d'unité ; l'intérêt du lecteur chrétien ne varie pas, le point de vue est fixe & simple, le résultat des révolutions n'est jamais indifférent, les grands objets sont toujours les mêmes. L'histoire de l'Eglise est de plus une histoire générale, qui embrasse dans un espace de 18 siècles, tous les peuples de la terre, nous instruit de leurs dispositions diverses à l'égard de la foi chrétienne, de leurs caractères, de leurs mœurs, & de leurs rapports avec les loix de la morale évangélique. C'est en quelque sorte ce tableau d'un ancien qui représentoit une multitude de nations autant différentes par la diversité de leurs idiomes que par la bigarrure de leurs habillemens & de leurs usages.

Æncid. 6.

*Incedunt longo ordine gentes  
Quam variæ linguis habitu tam vestis.*

Qui peut douter qu'une bonne philosophie ne trouve ici un aliment bien précieux ; bien propre à affermir les vrais principes, à renforcer les lumières de l'esprit, à régler & à nourrir les affections du cœur ! La lecture de cette histoire fera mieux sentir la vérité de cette observation par l'impression qui en restera dans l'ame du lecteur attentif, que tout ce que je pourrois en dire d'avance.

L'auteur a aussi divisé son ouvrage par *Epoques*, mais elles sont marquées par des tems & des faits plus sûrs que celles de la nature, dont je me suis occupé si longtems. Il parle d'abord de la dignité de la nature

humaine, qu'il démontre ne pouvoir être que l'ouvrage d'un Etre intelligent, tout-puissant, dont la providence est marquée sur tout ce qu'il a fait. Les causes finales que des modernes ont regardées comme un système théologique, ne sont pas indignes de l'attention du physicien; elles se présentent d'elles-mêmes à quiconque jouit avec réflexion des bienfaits du Créateur. " Le sentiment qui fait la vie, „ les appétits & les organes qui la conservent, „ le plaisir répandu sur tous nos sens, ont „ fait dire agréablement à M<sup>r</sup>. de Voltaire, „ qu'il y avoit là de quoi faire bénir Dieu „ dans un pais d'athées. La sensation & l'intelligence auront toujours de quoi confondre tous ceux qui traitent avec mépris les causes finales si habilement employées par Ciceron & par Newton „

La premiere Epoque comprend la religion des Patriarches & finit à la législation de Moyse. L'auteur discute les événemens qui ont illustré ces premiers tems, non-seulement par leur influence sur la religion, mais encore par leurs rapports avec la physique & l'état politique des peuples, quoiqu'il ait soin d'ajuster ces tableaux divers au but général de son histoire. La réalité & les effets du déluge sont démontrés de maniere à faire évannouir toutes les hypotheses imaginées pour expliquer les monumens, & pour me servir de l'expression de Fontenelle, *les médailles* qui nous restent de ce grand & terrible événement. Celles de M<sup>r</sup>. de Buffon ne sont pas épargnées, mais en rejetant les opinions de l'illustre naturaliste,

ruraliste, l'auteur rend justice aux charmes de son éloquence, à l'étonnante fécondité de sa vive & belle imagination. " Il faudroit  
 „ un second Buffon, c'est-à-dire, un écrivain  
 „ de la même force, capable de donner un  
 „ air spécieux à tout ce qu'il présente, & de  
 „ prendre, quand il faut, un ton d'enthousiasme qui fait respecter tout ce qu'il propose quelque incroyable qu'il soit; tant est forte l'empreinte de son génie sur ceux qu'il captive d'abord par les charmes inexprimables de son éloquente diction „ Si cette condition est réellement indispensable, je dois convenir que j'ai perdu mon tems à discuter les *Epoques de la nature*; mais la raison a tant d'empire sur les bons esprits, que j'ai de la peine à croire qu'on ne puisse la faire recevoir sans lui donner l'empreinte du génie & de l'enthousiasme de M<sup>r</sup>. de B.

La réflexion suivante, quoique vraie à tous égards, ne fera pas du goût de ces savans pour qui c'est un titre de célébrité que d'être nés dans ce siecle. " Qu'il nous soit permis d'observer à notre tour, que les limites de la science sur les causes premières sont encore aujourd'hui où elles étoient du tems des philosophes grecs; que quatre siecles d'efforts inutiles dans la Grèce ne les ont pas reculées d'un seul degré; que Descartes & les autres qui sont venus après lui, ont été arrêtés par la même barriere insurmontable, opposée de tout tems par la nature à la philosophie; que la philosophie devoit enfin être laissée, & même honteuse de tant de

„ courtes qui n'ont abouti à rien ; que la plus  
„ grande preuve qu'on puisse donner de la foibles-  
„ se & de l'inconstance de l'esprit humain, c'est  
„ cette pente naturelle à revenir toujours à ses  
„ premiers errements , même après les avoir  
„ abjurés ; que notre Europe en est un exemple  
„ mémorable par l'ardeur avec laquelle nous  
„ la voyons se replonger dans les questions in-  
„ terminables où la Grèce s'étoit égarée pen-  
„ dant quatre cents ans „

Après nous avoir instruits dans la seconde  
Epoque , de la religion des Hébreux , l'auteur  
parle de quelques cultes corrompus , en parti-  
culier de la religion grecque & romaine ; il  
fait l'énumération des différentes erreurs , par  
lesquelles les philosophes ont essayé de défi-  
gurer l'histoire de la création. L'antiquité du  
monde leur tenoit fort à cœur : ne pouvant se  
dispenser de reconnoître la main de l'ouvrier  
dans la beauté de l'ouvrage , ils ont cru pou-  
voir en quelque façon se dérober à ses regards  
en se perdant dans l'immensité des tems. Les  
modernes ont pris à tâche d'accréditer & d'il-  
lustrer cette chronologie arbitraire & romanef-  
que. “ L'envie de contredire Moyse sur la du-  
„ rée qu'il donne au monde , a fait faire sur-  
„ tout dans notre siècle , bien des efforts  
„ pour allonger des tems que cet historien a  
„ si fort abrégés. Les Chinois ont profité de  
„ la mauvaise humeur de nos philosophes mo-  
„ dernes contre Moyse , pour se voir élever  
„ par eux à une antiquité qui les rend si  
„ vains & si orgueilleux. Les Européens tra-  
„ vaillent à l'envi pour les rassurer sur les

„ points de leur histoire où ils doutent eux-  
 „ mêmes. Il n'y a pas jusqu'à leur Confucius  
 „ qui n'ait beaucoup gagné dans le procès que  
 „ des Chrétiens intentent aujourd'hui à des  
 „ Chrétiens „

Mais l'antiquité chinoise , & celle même  
 que M<sup>r</sup>. de Buffon vient de nous enseigner ,  
 n'est rien en comparaison de celle des Egyp-  
 tiens & des Chaldéens. Ces derniers “ comp-  
 „ toient quatre cents soixante & dix mille  
 „ années. Les prêtres égyptiens , de leur côté ,  
 „ trouvoient dans leurs chroniques sacrées , que  
 „ le cours ordinaire du soleil avoit changé  
 „ quatre fois , cet astre s'étant levé deux fois  
 „ au lieu de l'horifon dans lequel il se couche ,  
 „ & s'étant couché deux fois au lieu dans  
 „ lequel il se leve „

La réflexion suivante paroîtra d'un vrai  
 bien sensible à quiconque connoit la marche  
 naturelle de l'esprit humain , toujours avide à  
 saisir les nouveautés , celles sur-tout qui éten-  
 dent la liberté du cœur , & toujours réfractaire  
 aux vérités dont le devoir & la contrainte  
 sont une conséquence nécessaire. “ Si de nos  
 „ jours où l'on dispute plus que jamais sur  
 „ l'antiquité des nations , un seul exemplaire  
 „ de la Genèse , de ce livre divin , dont on  
 „ n'auroit jamais entendu parler , eût échappé  
 „ à l'incendie de la bibliothèque d'Alexan-  
 „ drie ; avec quelle universelle admiration ,  
 „ avec quel applaudissement unanime , ce ma-  
 „ nuscrit précieux seroit-il reçu des savans !  
 „ quel jour il jetteroit sur les ténébres qui  
 „ couvrent l'origine des nations ! avec quel-  
 „ les délices il satisferoit l'avidie curiosité !

„ comme le monde retrogradant sur lui-même  
 „ empêcheroit les esprits de faire des excursions dans des siècles imaginaires ! comme les difficultés s’applaniroient sur l’origine de l’homme ! comme toutes les cosmogonies , défigurées par des fables , viendroient rendre hommage à celle de Moÿse , la seule qui dans sa noble simplicité porte l’empreinte de l’auguste vérité ! combien enfin Moÿse paroîtroit supérieur aux autres philosophes !...  
 „ Mais il est le fondateur d’une religion , sur qui porte le christianisme , qu’on hait d’autant plus , que les passions ne sauroient s’accommoder avec le joug étroit de l’Evangile.  
 „ Voilà , n’en doutons point , la source manifeste du malheur de Moÿse. Son crime , & le seul qu’on peut lui reprocher , c’est d’être l’envoïé de Dieu. Dès-lors on ne lui pardonne pas ; & le grand homme , traité ignominieusement , est confondu avec les imposteurs , & calomnié par tous ceux qui ont pris leur parti contre Dieu même ,.

La manière dont l’auteur parle de l’inspiration des livres saints , est digne par sa clarté & son exacte orthodoxie de fixer l’attention des théologiens , dont plusieurs ont touché à des excès opposés ; les uns ne reconnoissant par-tout que l’*inspiration de suggestion* , & les autres l’*inspiration de simple direction* (a) , au lieu de reconnoître l’une & l’autre suivant la

---

(a) On peut voir l’explication de ces termes dans le Cat. philos. p. 292 , édit. de 1777.

nature & l'exigence des matieres. “ Convain-  
 „ cus une fois que la mesure de l'inspiration  
 „ a été proportionnée aux matieres qu'il fal-  
 „ loit rédiger par écrit ; si nous lifons atten-  
 „ tivement les Ecritures , nous pourrons en  
 „ quelque forte suivre le soufflé de l'Esprit  
 „ saint , & marquer , pour ainsi-dire , les en-  
 „ droits où tantôt il fortifia la mémoire des  
 „ écrivains sacrés , tantôt il éclaira leur en-  
 „ tendement , tantôt il donna de l'élevation à  
 „ leurs idées. Lors même qu'ils n'eurent qu'à  
 „ exprimer les choses les plus vulgaires, le respect  
 „ que nous devons avoir pour eux ne nous per-  
 „ met pas de croire que l'Esprit saint les ait aban-  
 „ donnés à eux-mêmes , mais plutôt qu'il les a  
 „ dirigés si constamment que jamais ils n'ont rien  
 „ écrit qui ne fût assorti aux vues de Dieu , &  
 „ à la dignité de leur sujet „.

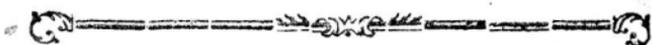
L'éloquence des livres saints est d'un genre  
 unique , qu'on chercheroit en vain dans quel-  
 que ouvrage que ce soit ; s'il s'y trouve des  
 passages réellement profonds & sublimes , si les  
 cantiques , ceux de Moÿse en particulier ,  
 passent toutes les beautés d'Homere & d'Hé-  
 siode , on y trouve aussi le modele de la plus  
 grande simplicité , souvent d'une noble négligence ; & cette espece d'inégalité qui naît du  
 fond même des choses , donne à la totalité  
 des Ecritures une impression qui ne peut résul-  
 ter de quelque autre lecture que ce soit. “ Tout  
 „ ce qui porte l'empreinte de la Divinité ,  
 „ fort toujours des règles de l'art. Jettons les  
 „ yeux sur les grandes productions de l'Auteur  
 „ de la nature. En paroissant se jouer dans

„ l'univers, il a répandu je ne fais quoi de su-  
 „ blime dans ses ouvrages que l'art ne sauroit  
 „ contrefaire. Les astres ont-ils des formes ré-  
 „ gulieres ? Les lacs & les fleuves font-ils  
 „ bornés par des lignes droites ? Les collines  
 „ & les montagnes ont-elles exactement une  
 „ figure conique & pyramidale ? La mer est-  
 „ elle renfermée dans un bassin d'un contour  
 „ parfaitement rond ? Le globe , à sa pre-  
 „ miere inspection , nous montre-t-il de l'or-  
 „ dre & de la régularité dans sa surface ? Si ,  
 „ dans les œuvres de la création , Dieu a dédai-  
 „ gné tout ce qui sent l'art , comme petit &  
 „ servile , pourquoi , dans les livres destinés  
 „ à contenir ses oracles , en auroit-il usé au-  
 „ trement ? Ce seroit une élégance déplacée ,  
 „ que d'y rechercher les graces de la diction ,  
 „ qu'on ne pardonne pas même aux Monar-  
 „ ques. Il y a plus de force , de majesté dans  
 „ le stile simple , inégal , négligé , hardi ,  
 „ métaphorique de l'écriture , que dans les pé-  
 „ riodes cadencées des écrivains les plus po-  
 „ lis „.

En parlant des divers systêmes physiques  
 dont se font occupés & s'occupent encore  
 des gens inquiets sur la formation & la durée  
 du monde, l'auteur fait une réflexion , qui  
 suffit pour faire voir finon la fausseté , au moins  
 la parfaite inutilité de toutes ces hypotheses  
 créatrices & conservatrices du monde. “ Tan-  
 „ dis que vous faites lutter ensemble le froid  
 „ & le chaud , le sec & l'humide , pour vous  
 „ rendre raison de ce qui maintient l'har-  
 „ monie de votre monde éternel ; je vous

„ demande à vous-même , qui n'emploiez  
 „ pour cet effet que la matiere & les qualités,  
 „ si vous êtes bien sûr que la nature de son  
 „ côté ne prenne pas des arrangemens avec  
 „ elle-même , pour concilier toutes les forces,  
 „ pour les éteindre les unes par les autres ,  
 „ pour leur faire trouver la paix au milieu  
 „ de leurs combats. Je vous demande si avec  
 „ le tems , il ne doit pas résulter une extinc-  
 „ tion générale de ces forces , détruites par  
 „ l'extinction des contre - forces. Que devien-  
 „ dra alors ce monde éternel , tant célébré par  
 „ vous ? Pour moi , je le vois dégénérer en  
 „ une lourde masse , sans mouvement & sans  
 „ vie. Employez , comme physicien , j'y con-  
 „ sens , les causes mécaniques ou physiques,  
 „ mais n'oubliez pas d'y joindre les causes fi-  
 „ nales , si vous voulez que le monde ne se  
 „ détruise point „.

*La suite l'ordinaire prochain.*



*Saeculum philosophicum , sive natura artibus  
 ingenuis triumphans. Elegiarum libri duo ,  
 auctore Alexandro Thomassen. Amsteloda-  
 mi , apud Ferdinandum Sundorff , 1780, pe-  
 tit vol. in-8<sup>o</sup>.*

J'ai déjà eu l'occasion de faire connoître le  
 talent de M<sup>r</sup>. T. pour la poésie latine , en  
 parlant du poëme sur les singes , où il dé-  
 ploie les ressources d'une imagination féconde

à embellir les propriétés de ces singuliers animaux \*. Le sujet dont il s'occupe aujourd'hui, a bien plus d'intérêt encore par l'étendue & l'importance des matières qu'il embrasse. Les progrès & la perfection des arts lui ont fourni le fonds des poésies diverses qu'il nous donne sous le titre de *Saeculum philosophicum*.

\* 15 Mai  
1775. P. 31

Le poète fait d'abord la description du temple de la nature ; la difficulté d'y arriver pour contempler les merveilles multipliées qui font l'ouvrage de cette puissante déesse , est très-pittoresquement exprimée dans les vers suivans :

*Meque simul reperi prope regia terra locatum,  
Aëris in nîis conspicienda jugo.  
Quis mihi tunc sensus ( dulce est meminisse ) videntî  
Limina , quæ facili non adevnda pede.  
Scilicet huc cœcens , rigidis hinc aspera saxis ,  
Pendentî hinc clivo lubrica tæta via est.  
Prorsus ut adverso nitens aquilone viator  
Sæpè gradum sistit , sæpè retentat iter.  
Lucentes mîtos sic per declivia vidi ,  
Sisyphio similiis quos labor usue premit.  
Hæreo in obtutu , lætoque itî murmure mecum :  
Hæc nature , hæc est indubitata domus.*

Il n'en est pas de même de la description du thrône de la nature , que je me ferois attendu à voir siéger sur un beau gazon , à l'ombre de quelque chêne antique , à côté d'un clair & gazouillant ruisseau ; & qui m'a tout étonné par des regards presque galans , jettés sur moi du haut d'un thrône d'ivoire , poudrée d'or & lançant les feux des plus beaux diamans de l'Inde.

*En folio natura sedet sublimis eburno ,  
Auricomum gemmis undique cincla caput ;  
Flucent oculis charites , frontique serenæ  
Pondus inest , mixtus stat gravitate lepor.*

C'est dans l'astronomie, la géométrie, & l'algebre que l'auteur trouve les premiers titres de la gloire de ce siecle. Il passe delà à l'agriculture, qu'il croit avoir été beaucoup perfectionnée par les spéculations de nos agronomes. On remarque dans cet endroit une imitation assez heureuse de ces beaux vers de Virgile : *Nonne vides , croceos ut Tmolus odores &c.*

Georg.

*Multa igitur didicit cultu mansuescere tellus ,  
Esi non omnis qualiacumque ferat.  
Partibus eois lætissima surgit oryza ,  
Indigenisque solet proprius esse cibus.  
Occiduis dedit alma Ceres frumenta benignè ,  
Farraque , ccepit iis & novus orbis ali.  
Sed quid quæque ferat regio , & quid ferre recuset ,  
Enumerare gravis res , nimiaque mora.*

Peut-être l'auteur fait-il trop d'honneur à ce siecle en lui attribuant ce qu'il y a de plus brillant dans les sciences humaines. On a montré plus d'une fois que la plûpart des découvertes dont nous nous glorifions , sont très-anciennes , & que nous n'avons d'autre mérite qu'un peu plus d'attention que les contemporains à les publier & à les employer (a). Mais on sent bien que ce n'est point à un poète qu'il faut opposer ce genre d'observation , son mérite est de bien exprimer les opinions reçues & les préjugés dominans. Sous ce point de vue on ne fera pas surpris de l'éloge hyperbolique qu'il fait d'un astronome fameux , qui

---

(a) 1 Août 1778 , p. 495. — *Observations philosophiques* , p. 38 , 80 , 100 , 101. Edit. de 1778.

1. Novembre 1780.

327

s'est abaiffé au point de n'être plus occupé que de la franc-maçonnerie , & d'avoir échangé l'étude des aftres contre toutes fortes de barbouillages littéraires \* ; de maniere que pour achever fa gloire *il ne lui manque* , comme dit un critique judicieux , *que de faire de pezzits vers galans.*

\* 15 Mai  
1780 p. 108.

*Certò præfcire , cometæ  
Quo sint fpectandi tempore quoque loco ,  
Sive trahant caudam , feu multo crine rubefcant ,  
Eft artis longè nobilioris opus.  
Rarius id quondam nunc crebro innotuit ufu ,  
Pro centum testis Landius effe poteft (a).*

Le premier livre finit par l'architecture militaire & civile , dont la premiere a été certainement perfectionnée dans ces derniers tems. Les progrès de l'autre ne font point également incontestables \*. Le fecond livre traite de la philosophie en général , mais fur-tout de la mauvaife , & des attaques de tous les genres qu'elle a livrées à la religion ; l'auteur affure qu'elles feront fans fuccès & que le chritianifme triomphera de fes ennemis actuels , comme il a triomphé des Maximin & des Néron. Il cite en faveur de cette affertion une autorité que les Chrétiens ne peuvent méconnoître.

\* 15 Juin  
1780 p. 282.

*Impia fcribendo ingenii confumite vires ,  
Scripta nihil tollent qualiacumque Deo :*

*Et*

---

(a) J'ai fait voir , à ce qui me paroît , d'une maniere fatisfaiſante , que le retour périodique des comètes n'étoit rien moins que démontré. *Obſerv. philof.* p. 170.

*Et stabit vera una fides dum sæcula finem  
 Accipient; premere hanc nulla ruina valet:  
 Tartaræ nec eam poterunt subvertere portæ,  
 Vox Christi est; Christi vox rata semper erit.*

Quoique la versification de l'auteur ne soit pas toujours également aisée & coulante, elle est en général fort au-dessus de celle qu'on peut attendre dans un tems où les muses latines sont tombées dans un oubli qu'elles ne méritent certainement pas, & dont un grand Roi s'efforce de les tirer \*, regardant leur rétablissement comme le moïen unique de faire renaitre la bonne littérature.

\* 15 Déc.  
 1779 p. 596.



*Tableau de l'histoire de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'au regne de Louis XVI. Nouvelle édition. A Paris chez Lotin le jeune; à Liege chez Lema-rié. 1780. 2 vol. in-12.*

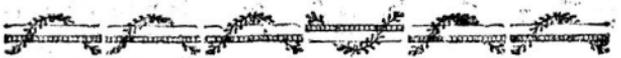
Quoique nous ne manquions pas d'abrégés de l'histoire de France, & que tous ceux qui après le président Hainaut se sont avisés d'en faire sous différens titres, aient assez mal réussi, on peut, sinon approuver entièrement, au moins tolérer l'existence de celui-ci. L'auteur à la vérité ne s'est point entièrement garanti des défauts dominans, & de cette teinte de philosophisme qui a défigurés les annales de toutes les nations, mais il en est bien moins atteint que la plupart des écrivains du jour, qui n'envifagent les événemens  
 historiques

historiques que comme un aliment propre aux imaginations créatrices, sur lesquels elles peuvent se donner un libre essor, les figurer, les colorer tout comme elles le jugent à propos. Notre auteur est en général plus réservé & plus sage, il n'altère pas les faits, & ne les montre pas sous une face plus favorable ou plus odieuse que leur nature ne le comporte. Exiger qu'il soit toujours juste & impartial, c'est beaucoup trop dans le tems où nous sommes. Il suffit que dans l'occasion il dédaigne de souscrire aux impostures dont les aspirans à la célébrité & aux prix académiques ont barbouillé l'histoire, qu'il les réfute même, par la déduction des faits les plus incontestables. Je citerai pour exemple ce passage sur Suger, si odieusement calomnié par le jeune abbé d'Espagnac\*. " On admiroit en lui une certaine grace & une grande facilité de s'exprimer sur le champ, sur toutes sortes d'affaires. Les lumières qu'il avoit acquises par une longue étude, sa pénétration vive, & sa mémoire prodigieuse le rendoient capable des emplois les plus importans. De si heureuses qualités, jointes à un extérieur grave & modeste, donnoient un poids merveilleux à toutes ses paroles, & lui attiroient le respect, tant des seigneurs que des particuliers. Son mérite fut bientôt connu de Louis le Gros, & sa fortune commença sous le regne de ce Prince, qui le consultoit en plusieurs occasions. Dans le tems que Suger étoit prieur de Thouri, il eut de grands démêlés avec Hugues, seigneur du Puiset : il fallut que Suger réprimât

\* I AVTAL  
1780. p. 602.

les violences & les usurpations de ce seigneur. Louis le Gros prit le parti de Suger : il assiégea le château du Puiset, & vint à bout de réduire ce vassal rebelle. Suger fut employé, dans la suite, par ce Prince en diverses négociations avec les Papes ; & l'abbé de St. Denis étant mort, il fut choisi par les religieux pour le remplacer. Le Roi, qui connoissoit le mérite de Suger, donna son consentement à l'élection. La place d'abbé de St. Denis étoit alors une des plus importantes du royaume. Ce monastere étoit une école où l'on élevoit les enfans de la plus haute noblesse, & même les fils de France. Louis le Gros lui-même y avoit été élevé. La réputation de Suger éclata encore plus sous le regne de Louis le Jeune, & on reconnut plus que jamais le talent qu'il avoit pour le maniement des affaires. Il étoit droit, équitable, mais ferme, & il avoit eu sous le regne précédent une grande part au gouvernement. Toutes ces considérations le firent choisir pour régent du royaume, lorsque Louis le Jeune entreprit la croisade. Ce Prince, avant que de partir, tint une assemblée à Etampes, pour que l'on y délibérât à qui on donneroit la régence pendant son absence, & celle de la Reine. Il voulut que cette assemblée eût une pleine liberté du choix, afin que celui qui seroit choisi, pût gouverner avec l'agrément des peuples. Jamais élection pour la régence d'un état, ne se fit avec plus de droiture & de désintéressement. St. Bernard, l'oracle de son siècle, & qui étoit du conseil, après avoir recueilli les

avis, déclara que l'assemblée choisissoit pour régens du royaume, Guillaume comte de Nevers, & Suger, abbé de St. Denis; mais le premier aiant refusé absolument cet honneur, parce qu'il avoit fait vœu de se faire chartreux, Suger se vit obligé de se charger lui seul de toute l'administration de l'état; ce ne fut néanmoins qu'après s'en être fortement défendu. Cependant on lui associa le comte de Vermandois, pour ce qui regardoit les affaires de la guerre, & Suger eut la principale autorité dans tout le reste. Ce sage ministre, par sa bonne conduite & sa fermeté, entretint le royaume dans une parfaite tranquillité, pendant l'absence du Roi; & ce Prince ne manqua jamais d'argent par la prévoyance de son ministre. Suger lui écrivoit souvent, & l'exhortoit à ne pas demeurer si long-tems éloigné de son peuple. Louis, à son retour, rendit hautement justice à sa bonne administration; & il l'honora, de concert avec tous les gens de bien, du glorieux nom de *Pere de la Patrie* „



*Observations sur les maladies provenant du genre de coëffure & d'habilemens à la mode, par MM. Vitet & Petetin, medecins à Lyon.*

LA plupart des femmes ont à cette époque la tête affectée de plusieurs maladies, dont le principe vient du genre de coëffure aussi bizarre qu'incommode. Les maladies les plus fréquentes sont, 1°. les vives démangeaisons; 2°. les dartres croûteuses & humides; 3°. les dou-

leurs de tête ; 4°. les loupes plus ou moins multipliées ; 5°. les maux d'yeux ; 6°. la maladie pédiculaire.

Il faut reconnoître pour principes de ces différens maux , 1°. *la poudre de mauvaise qualité* ; la poudre qui , par un trop long séjour sur la peau , prend de l'âcreté , & les diverses espèces de poudre de couleur & à odeur , dont les substances colorantes , & aromatiques toujours nuisibles , peuvent irriter les tégumens & être en partie absorbées.

2°. *La crasse produite par la transpiration insensible , retenue entre les cheveux & le cuir chevelu*. Personne ne peut ignorer qu'après les poumons , la tête est la partie du corps où la transpiration est la plus abondante. Cette humeur , naturellement âcre , acquiert sur le cuir chevelu un degré d'acrimonie beaucoup plus considérable , & cause souvent des maladies plus fâcheuses que la démangeaison. Les habitans de la campagne qui se tiennent la tête propre , qui ne l'ont point surchargée de substances étrangères , ne ressentent aucune de ces incommodités. La transpiration insensible est plus abondante ; & ils sont moins exposés aux fluxions , aux érétypeles , aux douleurs de dents , aux maux d'oreilles & à l'ophthalmie.

3°. *La pommade* , en séjournant long-tems dans un endroit si chaud , devient rance , bouche une partie des pores de la transpiration insensible , diminue la quantité de cette évacuation , irrite les nerfs , & produit une démangeaison d'autant plus forte , que la graisse est plus rance ; d'ailleurs , la pommade contient ordinairement de l'huile essentielle pour déguiser l'odeur rance de la graisse , & flatter agréablement la membrane pituitaire des petits-mâtres , & elle admet aussi souvent dans sa composition du blanc de plomb ou du blanc de bismuth , afin de lui donner plus d'éclat & de blancheur.

4°. *Les coussinets*. La toile qui contient le crin dont le coussinet est formé , n'est changée que lorsqu'elle est entièrement détruite par la graisse ; l'odeur fétide que les coussinets acquie-  
rent

rent au bout d'un mois, annonce combien ils peuvent diminuer l'insensible transpiration, rendre la pommade, la poudre & l'humeur de la transpiration plus âcres. L'exhalaison infecte & continuelle qui sort de ces couffinets est donc seule capable de produire au cuir chevelu la démangeaison la plus vive.

5°. *Les épingles.* Il faut en employer un si grand nombre pour soutenir l'édifice de la coëffure, que toutes leurs pointes ne peuvent se fixer sur le couffinet ou entre les cheveux : plusieurs reposent sur le cuir chevelu ; & au moindre mouvement de la tête ou de l'édifice, elles irritent, causent de la douleur, enflamment la peau, & laissent une démangeaison plus ou moins vive. Pendant le sommeil, la chevelure étant comprimée par un bandeau & par l'oreiller, le frottement de la pointe des épingles contre le cuir chevelu est plus répété, plus fort, & en conséquence plus capable de l'enflammer.

6°. *Les faux cheveux.* Jamais on n'a introduit sur la tête des femmes plus de faux cheveux que dans ce moment ; pourvu que la couleur, la forme & l'élégance s'y trouvent, on ne s'informe point sur quelle espèce de tête on les a coupés. Les personnes affectées de maladies vénériennes, les teigneux, les écrouelleux, les dartreux & les morts, voilà les sujets qui fournissent la plus grande quantité de cheveux dont on décore la tête des femmes. En vain dira-t-on que les perruques devoient produire les mêmes effets, puisque les cheveux qui les composent, ne restent pas collés plusieurs jours de suite sur une tête où toute transpiration est étouffée & qui échauffée par des poudres, par des pommades rances & caustiques est très disposée à prendre la contagion. En vain encore les artistes prétendent-ils que les cheveux travaillés ne tiennent aucun principe nuisible ; l'expérience & l'observation démontrent tous les jours le contraire. N'a-t-on pas été forcé de rejeter les colliers & les bracelets de cheveux tressés, à cause des dartres & autres maux qu'ils produisoient ? Les faux cheveux

peuvent communiquer au cuir chevelu les mêmes maladies qu'aux tégumens du cou, de la poitrine & des bras; car les démangeaisons que ressentent les femmes à la tête sont d'autant plus vives, qu'elles portent plus de faux cheveux. Les jeunes femmes sont plus sujettes à cette espèce de démangeaison que les vieilles; & les jeunes filles plus que les femmes. La démangeaison légère n'est suivie d'aucun accident; mais lorsqu'elle est devenue vive & continuelle, craignez l'inflammation du cuir chevelu, les ulcères, les dartres humides, les dartres croûteuses, les vives douleurs de tête & des yeux.



Adm. Rev. P. F. Lucii Ferraris Ordinis Minor. Regul. Observ. S. P. Francisci, S. O. Consultoris prompta bibliotheca canonica, juridica, moralis, theologica, nec non ascetica, polemica, rubricistica, historica de principalioribus, & ferè omnibus, quæ in dies occurrunt nec penes omnes facilè, ac promptè reperiri possunt, ex utroque jure, pontificiis constitutionibus, conciliis, sacrarum congregationum decretis, sacræ Romanæ Rotæ decisionibus, ac probatissimis & selectissimis auctoribus accuratè collecta, adaucta, in unum redacta, & ordine alphabetico congesta, ac in octo tomos distributa. Editio novissima cæteris omnibus castigatior, & locupletior, adjecto nunc primùm indice materiarum absolutissimo. Francofurti ad Mœnum, apud Van Duren, 1780.

1°. **Q**ui ante Diem ultimam Novembris currentis Anni 1780. hujus Operis Editoribus Nomen suum huic adjunctæ Forpille inscriptum (solutis tamen Literarum expensis) mittet, pro singulo hujus Operis Tomo tres tantum Florenos cum dimidio solvet; eâ tamen Conditione, ut singulum Tomum ante distributionem Tomi sequentis solvat & sibi comparet; aliàs pretium ad singulorum Tomorum distributionem uno Floreni quadrante (ut num. seqq. ponitur)

tur) augendum, pro illo & sequentibus Tomis, ac si ante Diem 15. Septembris Anni 1780. non subscripisset, soluturus. 2°. Mense Februario Anni 1781. in Lucem dabitur & distribuetur Tomus Primus, quem elapsis à Tomi Primi distributione quatuor Mensibus, excipiet Tomus Secundus; sicque deinceps eodem ordine, elapsis semper quatuor Mensibus Tomi reliqui. 3°. Si quis ante Diem 15. Septembris Anni 1780. subscribere, Nomenque suum, modo statim dicto, Editoribus mittere negligat, pro Tomo Primo & singulis sequentibus Tomis tres Florenos & tres Floreni quadrantes solvet. 4°. Si quis autem subscribere, Nomenque suum Editoribus mittere distulerit usque ad distributionem Tomi Secundi, pro singulis Tomis Florenos quatuor; atque sic deinceps Pretium, ad singulorum Tomorum sequentium distributionem uno Floreni quadrante pro singulis Tomis, dum distribuentur, semper augendum, solvere tenebitur.

On souscrit chez l'imprimeur du Journal.

---

Clericus instructus, seu doctrina moralis ex Epistolis & Evangeliiis Missarum desumpta, in singulos anni dies distributa, à Matthæo Beuvelet, dioceseos S. Claudii in Gallia parochio. Augustæ-Vindelicorum, sumptibus Matthæi Rieger 1778. 1 vol. in-8°. 207 p. se trouve chez l'imprimeur du Journal.

**L'**Auteur de cet ouvrage considère les devoirs d'un ecclésiastique relativement à trois objets principaux, dont il doit s'occuper sans cesse, dont la considération doit diriger les détails de ses travaux & remplir le but de sa vie. Le culte de Dieu auquel il s'est consacré d'une manière toute particulière; sa propre sanctification qui n'est que le résultat

des plus grandes vertus , & des plus propres à nourrir l'édification publique ; le salut du prochain auquel il doit en vertu de son ministère tous ses soins ainsi que le bon usage de ses lumières & de ses talens. L'auteur paroît bien pénétré des maximes dont il recommande l'observation à ses confrères ; on assure qu'il les a constamment pratiquées , & la manière dont il en parle , fait assez sentir qu'elles n'ont pas été chez lui un objet de pure spéculation.

---

*Katholische Unterweisungen nach der Weise einer Christenlehre, in welchen, was immer zu der Religionsgeschichte und den Sittenlehren zc. gehöret, gezeiget wird... Uebersetzt von einem Priester aus dem Orden des S. Benedictus. Augsburg bey den Gebrüdern Weith 1779. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

UN cénobite allemand a cru servir le public en lui donnant une traduction du célèbre catéchisme de Montpellier. Le dessein étoit louable , mais il a été très-mal exécuté. Le traducteur a voulu à tout prix y mettre du sien. Il a corrigé , dit-il , certaines choses qui dans cet ouvrage d'ailleurs estimable pouvoient prêter à la censure théologique ; jusques-là tout est bien : mais par un excès de confiance , le bon religieux y a substitué des barbouillages de tout genre , sur-tout des notes , où

l'on apperçoit non-seulement des bouts d'oreilles, mais quelquefois même le fanatisme de secte.



☞ **E**Ntre divers avis intéressans que j'ai reçu des gens de lettres qui s'intéressent à la nouvelle édition du *Dictionnaire historique*, se trouve un grand nombre d'articles absolument nouveaux; je continue d'en recevoir tous les jours qui par leur multitude & leur étendue porteroient cet ouvrage bien au-delà du nombre de volumes au quel je suis très-résolu de le borner. Je ne puis donc faire aucun usage de ces nouveaux articles, à moins qu'ils ne regardent quelque personnage célèbre, omis par l'inattention des rédacteurs. Si j'en adoptois un seul qui ne fût pas absolument de nature à ne pouvoir être exclu, je serois dans le cas désagréable de rendre compte de cette préférence, aux personnes respectables pour lesquelles je n'aurois pas eu la même facilité. Il faut donc que les souscripteurs sacrifient des vues particulières au bien de la chose, comme je lui sacrifie moi-même les plus puissans motifs d'amitié & de respect.

Je suis fâché que cette entreprise ait déplu à certaines personnes dont le suffrage m'eût été cher. Connoissant leur attachement aux bons principes, à la vérité de l'histoire comme à la saine philosophie, je n'ai pu apprendre sans surprise que ce *Dictionnaire historique*

leur paroïssoit n'être susceptible d'aucune correction parce que tout y étoit bien. Leur jugement eût été plus motivé & dès-lors plus respectable, s'ils avoient daigné réfuter les petites observations insérées dans le *prospectus* de la nouvelle édition, observations que je m'offre à multiplier jusqu'à en faire un volume à part. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que leur jugement est parfaitement contraire à celui de l'auteur principal du *Dictionnaire* \*, qui avoue ingénument que son ouvrage contient bien des articles qui ne sont pas de son goût, quoiqu'il n'ose encore les défavouer pour des raisons dont il ne juge pas à propos de nous instruire. *Il n'a été impartial, à ce qu'il dit, que dans les articles qu'il a traités, & qu'il distinguera un jour de ceux qu'il a adoptés sans en répondre.* Avertissement, p. xxiv.

\* Mr. Chandon, si l'on en croit la *France littéraire*.

Or je le demande, si l'auteur est dans le cas de défavouer un jour les articles qu'il a adoptés sans en répondre, & qui très-vraisemblablement sont le plus grand nombre (a), pourquoi attendroit-on justement ce jour, pour faire un triage si nécessaire? Que fait-on quand ce jour viendra? Le parti le plus

---

(a) Le titre même du livre l'annonce; il est naturel de croire que tous les membres de la *société des gens de lettres* pris collectivement, ont fourni plus d'articles que son chef. Or tous ces articles sont adoptés; on n'en répond pas, on les distinguera un jour de ceux que l'auteur principal a traités.

raisonnable & le plus sûr est de s'occuper incessamment d'un travail dont M<sup>r</sup>. Chaudon reconnoit la nécessité. J'en appelle à lui-même. Si mon projet lui paroît déraisonnable, je suis sûr qu'il aura la bonne foi d'avouer que le sien n'est pas bien sage; & s'il persiste à approuver le sien, il approuvera encore davantage le mien qui peut s'exécuter plus promptement, & ne doit pas attendre *un jour* incertain & indéterminé pour passer de l'état de projet à celui de l'existence (a).



On me permettra de faire à cette occasion quelques réflexions générales sur tous les ouvrages rédigés par des *sociétés de gens de lettres*. Je n'examine pas ce qu'on entend aujourd'hui par *gens de lettres* (b); je veux

---

(a) Si ces observations ne fussent pas pour me concilier les adversaires de mon projet, il y en a une bien propre à les rassurer: c'est que la nouvelle édition n'aura pas lieu, si la souscription n'est pas remplie; or elle ne le fera jamais si ceux qui souhaitent le plus vivement la réforme de ce Dictionnaire, se proposent de ne prendre le nouveau que lorsqu'il sera achevé, & ne s'y engagent point de la manière indiquée par le *prospectus*.

(b) Voyez le Journal du 1 Février 1780, p. 184. — 15 Fév. 1777 p. 254. —

J'ajouterai ces réflexions, assez plaisamment & si l'on veut un peu grotesquement exprimées, d'un homme très-connu. « Les *demis-savans* font tout le mal des sciences, parce que réputés savans

*L'homme moral* par le P. Castel. Let. 40 & 41. Toulouse, 1755. p. 243 & suiv.

bien supposer que cette dénomination désigne des savans. Mais dès-lors que c'est une

savans & se donnant eux-mêmes pour très-savans, pour plus savans même que les vrais savans, leur ignorance réelle enfante les préjugés, les erreurs, les hérésies, les monstres d'esprit, d'art & de science, & tôt ou tard le pyrrhonisme, le déisme, l'athéisme, qui est la somme totale des monstres & la triple chimere des esprits orgueilleux, enthousiastes, fanatiques & frénétiques, qui veulent tout anéantir, arts, sciences, &c. Il en est de la *demi-science* en fait d'esprit comme de l'*hypocrisie* en fait de mœurs. Le *demi-savant* n'a que le masque de la science, comme l'*hypocrite* a le masque de la vertu. Ils jouent l'un & l'autre, l'un la vertu, l'autre la science. Et comme l'*hypocrite* va au vice par le chemin de la vertu, le faux savant, le *demi-savant*, car c'est le même homme, va à l'ignorance par le chemin de la science. Il n'est pas nouveau de dire que la *demi-science est pire que l'ignorance*. — Rien n'est plus enflé qu'un *demi-savant*, si ce n'est un *quart de savant*, qui ne le cède qu'au *demi-quart*, & celui-ci au *demi-demi-quart*, & sic in infinitum, disent les philosophes-géomètres. — Le propre des *demi-savans*, des *demi-talens*, est d'étayer leur *demi-science*, leur *demi-talent* d'un vernis de licence, de libertinage ou de mécréance qui rehausse toujours leur mérite littéraire auprès des fots, des mécréans, des méchans, ou des simples mondains. — Les vrais savans sont communément assez bonnes gens, gens même assez modèles. Ils peuvent avoir un peu de vanité. L'orgueil est pour les *demi savans*, l'arrogance pour les *quarts de savans*, l'insolence, la raucité, la brutalité, &c. pour la descendance de la *serie des demi-quarts, demi-demi-quarts*, &c. Les vrais savans sont retirés, amoureux de leur cabinet, point chefs

1. Novembre. 1780.

341

*société*, il est impossible qu'il n'y ait dans leur ouvrage des inconséquences, des contradictions; & de plus, des négligences, des incorrections, des bévues plus ou moins révoltantes. Des *gens de lettres* imbus de principes différens, attachés à des systêmes opposés en fait d'histoire, en fait de physique, en fait de morale, en fait de politique, en fait de théologie &c, se proposeront-ils sérieusement de nous donner un ouvrage bien lié & bien soutenu dans toutes ses parties (a)?

C'est

---

de secte, de cabale. Les *demis* & *quarts de savans* ont du tems de reste pour courir de cercle en cercle, de café en café, & y répandre leur déisme, leur licence, leur mécréance, qui leur servent d'introducteur & de passeport ».

(a) S'ils sont tous philosophes à la mode, le sont-ils tous également? Ont-ils abjuré toutes les vérités religieuses, ou en ont-ils conservé quelques-unes? Ont-ils tous le même degré de fureur & de morgue?... S'ils sont chrétiens, le sont-ils tous parfaitement? Sont-ils tous aussi instruits, aussi sages qu'il faut l'être pour n'écrire que des choses vraies, utiles & décentes? — Pour qu'une *société* produisît un bon ouvrage, il faudroit 1°. que tous les membres eussent été formés dès la jeunesse sur les mêmes principes. 2°. Qu'ils eussent une parfaite confiance dans l'auteur principal, & qu'ils le laissassent le maître absolu de réformer leur travail comme il le jugeroit à propos. 3°. Que celui-ci aussi profondément savant que zélé pour le succès de l'ouvrage, veillât avec soin à former un ensemble parfaitement assorti dans toutes ses parties... Je laisse aux hommes penseurs à déterminer le degré de possibilité d'une telle société, dans le tems où nous sommes.

C'est à tort que M<sup>r</sup>. Diderot a fait une aussi humiliante critique de l'*Encyclopédie* (a). Dès le moment que c'étoit l'ouvrage d'une société, cette énorme compilation ne pouvoit manquer d'avoir tous les défauts que M<sup>r</sup>. Diderot lui reproche. Que seroit-ce d'un bâtiment que cent architectes auroient combiné & dirigé sur des goûts & des modèles différens?... A cela ajoutez l'espece d'*incognito* que gardent la plupart de ces *gens de lettres*, qui les dérobe en quelque sorte au jugement du public, & les laisse jouir en paix des petits artifices par lesquels ils l'ont dupé. Mais supposé qu'ils fussent tous bien connus, les choses n'en iroient pas mieux. Aucun ne se croit responsable des défauts d'un ouvrage qui les regarde tous. Les plus jaloux de leur réputation s'excusent sur les autres: la plupart ne se mettent pas même en peine de se justifier; la partie de la besogne qui leur est échue, étant confondue dans la masse de l'ouvrage, ils croient avoir autant de droit de se glorifier des bonnes choses que leurs collègues y ont insérées, que de ne pas rougir des sottises qui leur appartiennent en propre (b).

---

(a) Journ. d'Avril 1773 p. 242.

(b) Je connois un homme profondément instruit & d'un esprit bien solide, qui occupé à former une bibliothèque, n'achetoit aucun ouvrage, qui fût l'ouvrage d'une société; il ne se donnoit pas même la peine de le lire, disant que son jugement étoit irrévocablement fixé par le titre même du livre qui annonçoit la pluralité des rédacteurs. Il faut convenir que cette nouvelle méthode de juger d'un ouvrage, est aussi courte que sûre.

\* \* **O**N invite les voyageurs & les curieux  
 \* qui se trouveroient à portée de la  
 ville d'Ulm, à ne point négliger de voir la  
 belle église de l'abbaye de Wiblingen, dont  
 l'architecture intérieure vient d'être réformée  
 & modelée sur un goût nouveau, par M.  
 Janvier Zick, peintre de l'Electeur de Trèves,  
 résident à Coblence.

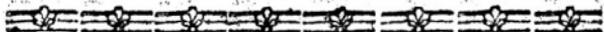
Ils y observeront un très-grand ouvrage de  
 peinture à *fresque*, qui dans sa longueur oc-  
 cupe près de 300 pieds, & de plus 6 grands  
 & 4 petits plafonds exécutés par le même  
 artiste, où la richesse du dessin, la vivacité  
 des couleurs, & sur-tout les illusions de la  
 perspective semblent l'emporter sur ce qu'on  
 voit de plus achevé en ce genre dans les  
 églises d'Italie.

**L'**Homme de Paris, qui m'écrit de Metz,  
 & met la lettre à la poste de Thion-  
 ville; qui signe *le comte de ... M. de Camp*;  
 & qui me prêche dévotement *la charité*, pour  
 me tirer des voies de *l'impénitence finale*; a rai-  
 son de dire que l'Epigramme insérée dans le  
 Journal du 15 Mai p. 114, n'est point, de Mr.  
 Dorat. Je l'ai dit moi-même depuis, après  
 avoir connu mon erreur (15 Août, p. 613).  
 Mais il a tort de croire que *c'est l'ouvrage d'un  
 Chat-huant des forêts d'Ardennes*, que *c'est une  
 poésie amèrement tudesque*, & condamnée par le  
 dieu du goût. Car cette Epigramme est très-cer-  
 tainement du célèbre Piron, dans les œuvres

duquel elle est imprimée depuis 7 ans (a). Or Piron n'étoit point un *chat-huant*, ni un *poète amèrement uidesque*. Donc Mr. le comte de... *M. de Camp* est lui-même un peu brouillé avec le dieu du goût.

Comme toute la lettre est fort curieuse, écrite très-agréablement, poliment sur-tout, remplie de gentilles philosophiques, je me ferai un vrai plaisir de l'imprimer tout du long, si *M. le C.* Anonyme veut bien la décorer de son nom.

(a) Voyez le *Recueil de poésies ou œuvres de Mr. Piron*. Edition de Laufanne 1773, p. 21. épig. 29.



➡ **O**rval Demazeau, libraire de Son Altesse, vis-à-vis Notre-Dame aux Fonts, à Liege, vient de recevoir un *Traité historique & dogmatique de la vraie religion, avec la réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différens siècles*. Par l'abbé Bergier. A Paris 1780, 12 volumes. J'en rendrai compte au premier moment de loisir; en attendant le nom de l'auteur suffit pour prévenir le public en faveur de l'ouvrage.



La lettre *L* est le mot du dernier Logogriphe.

**N**ous sommes deux captifs qui rudement traités  
Fournissons quelquefois une longue carrière;  
Par bonheur on nous fait d'une dure matière;  
On nous tient en respect, & toujours prosernés.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (*le 15 Septembre.*)  
 On apprend que le capitán-bacha aiant rassemblé un grand nombre de bâumens à rames, leur a fait longer les côtes de la Morée vers Maina, & s'y est porté lui-même avec 6000 hommes. A sa vue les Mainottes de la plaine se soumirent sans opposition; mais les Montagnards qui descendent des Spartes, & qui en ont conservé quelques loix, & sur-tout l'amour de l'indépendance, firent une résistance vigoureuse. Dans un premier choc ils tuerent au capitán-bacha 800 hommes, en blessèrent un plus grand nombre, & en prirent une centaine: quant à leur perte, elle a été peu considérable, vu l'avantage de leur position. On présume que le général ne pouvant les déloger, va se borner à les bloquer, & à garder toutes les routes par où les vivres pourroient leur arriver; mais on croit que prévoiant cette maniere de s'affurer d'eux, ils se sont d'avance pourvus abondamment, & pour assez de tems, de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire. Ce peuple, autrefois tributaire de la république de Venise, a repris sa liberté

*I. Part.*

*Z.*

entiere, depuis que la Morée a passé sous la domination de la Porte.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Septembre.) Le comte de Görtz, envoyé extraordinaire du Roi de Prusse en cette cour, partit d'ici le 2 de ce mois, accompagné du comte de Nostitz, seigneur faisant partie de la suite du Prince de Prusse & qui étoit déjà depuis quelques jours en cette ville. L. E. prirent la route de Narva pour y recevoir Son Altesse Royale; un détachement de 50 Cosaques de la garde du corps aiant un officier à leur tête, est allé le 5 à sa rencontre vers Korela - Caback. Le 6 à 5 heures du soir, le Prince héréditaire de Prusse, est arrivé ici en parfaite santé. Il avoit été reçu par le général prince de Galitzin & un détachement de Cosaques de la garde impériale à un werst de cette résidence: S. A. R. descendit au palais de Woronzow, où elle fut reçue au nom de Sa Majesté Imp. par Mrs. les comtes de Panin & d'Osternann, ainsi que par le prince Baratsinski, maréchal de la cour, & une suite de chambellans & de cavaliers. Aujourd'hui à une heure après midi, cet illustre voyageur s'est rendu avec sa suite à la cour, où il a été reçu très-tendrement par S. M. & la famille impériale. L. A. I. le Grand-Duc & Mde. la Grande-Duchesse avoient mis l'Ordre de l'Aigle-noir, & se trouvoient sur le balcon du château, lorsque ce Prince arriva,

& lui firent l'accueil le plus flatteur; sa garde consiste en une compagnie de grenadiers & 12 gardes du corps. Le 7 le Prince de Prusse dîna chez l'Impératrice avec toute la famille impériale & le soir il y eut opéra bouffon à l'Hermitage où il soupa. Le 8, cet illustre voyageur dîna & soupa chez Mgr. le Grand-Duc. Le 10 fête d'Alexandre-Newky, Sa Majesté Impériale décora elle-même S. A. R. des grands Ordres de St. André & d'Alexandre - Newky, dont les marques sont richement garnies de brillans. Ce Prince a gardé la chambre pendant quelques jours étant un peu indisposé des suites d'un coup qu'il a reçu au pied par un cheval il y a quelques semaines; mais cela n'empêcha pas qu'il n'y ait eu chaque jour à son palais une cour nombreuse & brillante. Le 18 il y eut chez S. A. R. grande table à laquelle les principales personnes de la cour & les ministres étrangers avoient été invités. Le 19 elle a dîné chez L. A. Imp. & soupé chez le vice-chancelier comte d'Ostermann à une table de 60 couverts. Ce Prince compte de partir d'ici le 11 Octobre & d'être de retour le 29 à Potzdam.

Le 6 de ce mois, Mrs. de Wassenaar-Starrenburg & Heckeren-Branzenburg, ministres-plénipotentiaires de leurs Hautes-Puissances les Etats-Généraux des Provinces-unies des Pais-bas ont eu leur première audience de leurs Altesses Impériales le Grand-Duc & la Grande-Duchesse, & à cette occasion M<sup>r</sup>. de

Waffenaar-Stårrenburg adressa au Grand-Duc & à la Grande Duchesse, les discours suivans.

Monseigneur ,

*Les Etats nos maîtres en nous envoyant à la cour de Sa Majesté Impériale votre auguste Mere, nous ont en même tems ordonné de renouveler à votre Altesse Impériale les assurances de leur plus parfaite considération & de leurs égards respectueux ; l'harmonie & la bonne intelligence qui ont toujours subsisté entre cet empire & leur république, leur fait espérer, que votre Altesse Impériale voudra bien appuyer de son crédit l'objet qui fait le but de notre mission, & donner par-là à leurs Hautes-Puissances une nouvelle marque de l'amitié dont elle a toujours bien voulu les honorer, & dont ils s'empresseront dans toutes les circonstances à s'attirer la continuation. Permettez, Monseigneur, qu'après nous être acquittés de ces ordres de nos maîtres, nous ayons l'honneur de recommander notre ministère & nos personnes à la haute bienveillance de votre Altesse Impériale.*

Madame.

*Leurs Hautes-Puissances les Etats-Généraux, nos maîtres, en nous accédant à la cour de Sa Majesté Impériale votre auguste Mere, nous ont aussi ordonné d'assurer votre Altesse Impériale de leurs sentimens les plus respectueux & de la part qu'ils ne cesseront de prendre à tout ce qui peut contribuer à son bonheur & à celui de sa Maison Impériale. Qu'il nous soit permis, Madame, d'avoir l'honneur de nous recommander à la précieuse bienveillance de votre Altesse Impériale.*

Le Grand-Duc a fait à ce discours une réponse des plus gracieuses, portant en substance, que rien ne lui seroit plus agréable que de voir réussir la commission dont étoient

chargés les ministres de leurs Hautes-Puissances ; que pour cet effet il ne manqueroit point de l'appuier de tout son pouvoir , considérant leur république comme la première alliée de cet empire ; & il ajouta que M. M. de Waffenaar-Starrenburg & Heekeren-Branzenburg pouvoient le mander à leurs Hautes-Puissances ; d'autant qu'il le pensoit & que c'étoient ses véritables sentimens.

L'officier de la frégate the Discovery , commandée ci-devant , après la mort de Cook , par le cap. Clerk , son compagnon de voyage , est arrivé au port de Petropaulowsky au Kamtschatka , d'où il a envoyé ici quelques particularités concernant la mort de ce dernier : suivant le rapport de cet officier , le capitaine Clerk est mort à bord de la susdite frégate , trois jours avant son arrivée dans ce port , dans le tems où il se préparoit à courir de nouveaux hazards & à poursuivre ses découvertes sur ces mers. Son corps a été inhumé dans la partie septentrionale d'une montagne située près du port avec tous les honneurs qu'on a été à même de lui rendre , en lui érigeant un monument où l'on voit ses armes , son nom , le lieu de sa naissance & le jour de sa mort.

## P O L O G N E.

VARSOVIE ( *le 30 Septembre.* ) Le 14 de ce mois , le prince de Nassau-Ufingen , épousa la comtesse Godska séparée du prince Jacques Sangusko ; la cérémonie du mariage se

fit dans la chapelle du château roïal. Le Roi conduisit lui-même la princesse à l'autel , où le prince Poniatowski , évêque de Plocko , donna la bénédiction nuptiale aux deux illustres époux. Puis Sa Majesté traita magnifiquement cette compagnie en son palais.

Le comte de Tyfenhausen qui est revenu de Lithuanie , a eu l'honneur de faire sa révérence au Roi ; mais on a remarqué qu'il n'en avoit pas été reçu aussi gracieusement qu'autrefois ; on croit cependant que ses affaires s'ajusteront. — Il arrive tous les jours beaucoup de seigneurs & de nonces pour la diète , dont l'ouverture est fixée au 2 d'Octobre. On dit que plusieurs de ces nonces sont chargés d'y insister sur la sortie des Russes hors du roïaume. Le comte Malachowski , grand-notaire de la couronne , fera maréchal des états. Ses rares talens & les services qu'il a rendus à la république l'appellent à cette dignité. Le comte Potocki , grand-porte-en-seigne de la couronne , & staroste de Belsk , le plus riche seigneur de la famille de ce nom , s'est démis de ce poste que le Roi a donné au comte Wandalin Mniszczek , staroste de Sannok , frère du grand-secrétaire de la couronne.

M<sup>r</sup>. le baron de Thugut , nouveau ministre de la cour de Vienne , est arrivé le 26 en cette ville ; on ne fait pas encore quand il aura sa première audience du Roi ; cependant il ne peut tarder à l'obtenir d'autant que la diète commence le 2 Octobre. Il n'est pas vraisemblable que cette diète se tienne sous le lien d'une confédération , comme

1. *Novembre 1780.*

351

quelques-uns le pensent , à moins qu'il ne survînt quelque cas extraordinaire.

On a retiré d'un marais à un demi mille d'Orichova neuf gros canons de 20 livres de balle qui ont été amenés ici à l'arsenal. Une troupe de confédérés , aiant à leur tête Zarembo , les avoient enlevés aux Russes , lors des derniers troubles de la Pologne ; mais n'aiant pu les traîner plus loin , ils se virent obligés de jeter leurs prises dans ledit marais. Un païsan les y aiant découverts par hazard , en donna avis au Roi qui lui fit remettre une récompense considérable. Ces canons seront renvoïés à Pétersbourg.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 25 Septembre.* ) Le 17 de ce mois S. A. R. la Princesse des Asturies ressentit des douleurs de tête , des frissonnemens , des impatiences , qui augmentèrent la nuit suivante , & continuèrent trois ou quatre jours , au bout desquels il s'éleva des boutons qui dénoterent la petite-vérole , dont l'éruption se fit les jours suivans avec beaucoup de facilité. Elle est d'une des meilleures sortes qu'on puisse voir , & on ne met en œuvre pour guérir la Princesse que la diète & une bonne qualité d'alimens , au moïen de quoi nous espérons qu'elle fera bientôt sur pied.

Il vient de paroître une cédule royale , émanée du conseil du Roi , par laquelle S. M. prescrit les conditions & les règles pour le

cours des billets , appartenant à une négociation dont elle est convenue avec différentes maisons de commerce , accréditées & établies dans toute l'étendue de sa domination , pour la fourniture effective de neuf millions de piaftres : cette cédule est composée de XV articles ; en voici le préambule.

*Don Carlos , par la grace de Dieu , Roi de Castille , de Leon , d'Arragon , &c. &c. aux gens de mon conseil , aux présidens & auditeurs de mes audiences & chancelleries , aux alcades & alguazils de ma maison & de ma cour , & à tous les corregidors , assistans , gouverneurs , alcades majeurs & ordinaires , & autres juges & justiciers quelconques , tant royaux que seigneuriaux , abbaziaux ou des Ordres , presens ou futurs , & à toutes autres personnes de quelque état , dignité , ou prééminence qu'elles soient ou pourroient être , en toutes cités , villes , & lieux de mes états & seigneuries , que la teneur de ma présente cédule royale pourra concerner en aucune maniere , savoir faisons :*

“ Que , mon attention royale s'occupant à faciliter les moyens de remplir les obligations de l'état sans charger mes sujets de nouveaux impôts , & de contribuer en même tems à l'augmentation & à l'avancement du commerce intérieur du royaume , qui est une des principales branches , par lesquelles la nation reçoit l'aliment & les forces nécessaires pour parvenir à son plus grand bien-être , sans exposer mon trésor royal & mes sujets à perdre par les risques de la guerre les fortes sommes d'argent actuellement detenues dans mes domaines des deux parties de l'Amérique. J'ai jugé à propos , après mûre délibération avec mes ministres & autres personnes intelligentes & zélées pour mon service & pour le bien national , d'accepter la proposition , qui m'a été faite par plusieurs maisons de commerce accréditées & établies dans mes états , & par laquelle elles

ont offert de remettre à la caisse de ma grande-trésorerie une somme de 9 millions de piaſtres à 128 quartos la piaſtre, en argent comptant ou en billets payables dans les mêmes eſpeces, par voye de prêt, qui fera remboursé à volonté par mon trésor-royal dans le terme de vingt ans, avec intérêt de quatre pour cent par an; de façon qu'il fera formé de ladite somme & du montant de la commiſſion ſtipulée 15000 billets de 600 piaſtres chacun à raiſon de 128 quartos la piaſtre, leſquels jouiront de l'intérêt d'un réal de vellon par jour, ou de 361 réaux par an, ce qui équivaut à 4 pour cent par an; leſquels billets feront conſignés à la caisse de ma grande-trésorerie comme capital effectif, afin qu'après que le trésorier-général aura formé un état de tout leur montant à ſa charge, tous les billets ſuſmentionnés ſoient remis par ladite caisse à ces mêmes maiſons de commerce, ou telle partie d'iceux qui fera ſuffiſante pour remplacer le capital effectif qu'elles auront remis, le payement devant s'effectuer par le trésorier de la date de la même manière que tous les autres: En conſéquence de quoi leſdites maiſons de commerce feront autorisées à employer leſdits billets, en les diſtribuant par tout le royaume pour y avoir cours dans le commerce, dans lequel ainſi qu'aux trésoriers & aux caisses royales ils devront être reçus comme eſpeces effectives, en ſe renouvellant chaque année à ma grande-trésorerie, juſqu'à ce que mon trésor-royal en effectue l'extinction par le remboursement dudit capital; lequel remboursement, comme il a été dit, devra avoir lieu dans le terme de vingt ans, en retirant chaque année un nombre de ces billets proportionné au *pro-rata* du total, ſans préjudice du payement exact des intérêts, qui ſeront dûs annuellement: Et de ces payemens annuels, tant du ſuſdit capital que des intérêts, mon trésorier-général devra tenir un état ſéparé, en portant également ſur ſon compte annuel & ſous des poſtes particuliers tous les

payemens, qu'il aura faits tant de l'une que de l'autre espece, avec la vérification convenable & sous les règles établies pour les autres payemens de mes finances royales, observant d'ailleurs pour tout ce que dessus les règles & les dispositions convenues avec les maisons de commerce susmentionnées, lesquelles ont été communiquées à mon conseil avec ma résolution royale, contenue dans le décret signé de ma main le 30 Août dernier, afin que les ayant examinées il expédiât la cédula nécessaire. Ce décret royal ayant été publié en plein conseil le 1 de ce mois, il en a ordonné l'observation & l'exécution; & l'ayant fait passer à cet effet à mes trois fiscaux, & vu ensuite ce qu'ils ont exposé en réponse à icelui en date du 3 du même mois, ensemble mon approbation royale, il a pareillement fait expédier la présente cédula. *A ces causes* je desire & c'est ma volonté que, pour éviter tout embarras dans le cours des billers, résultant de la négociation de neuf millions de piastres, dont il a été convenu avec les maisons de commerce conformément à ma résolution royale susmentionnée, l'on observe les règles & les dispositions concertées avec les susdites maisons de commerce, ainsi qu'il suit ». *Le dispositif contient 15 articles.*

ST. ILDEFONSE ( *le 22 Septembre.* ) M<sup>r</sup>. le comte d'Estaing a quitté notre cour samedi dernier, 16 de ce mois : il a dû s'arrêter à l'Escorial ; & il ne sera arrivé à Madrid qu'hier. On préparoit dans cette capitale une superbe fête avec un grand combat de taureaux : elle a été devancée à l'occasion du séjour de ce général françois ; & elle a lieu aujourd'hui. Beaucoup de gentilshommes doivent descendre dans l'arène ; ce qui rendra ce spectacle fort brillant. M<sup>r</sup>. d'Estaing compte s'éloigner de Madrid le même soir : il passera par Aranjuez,

juez, qu'il désire de voir; & , comme il a fait disposer des relais sur sa route , il arrivera à Cadix le 26 ou 27 du courant. Il a reçu du Roi les pouvoirs les plus étendus; & l'on fait, qu'à son arrivée il prendra le commandement de l'armée combinée. Ses qualités personnelles bien plus que sa naissance & ses dignités lui ont attiré l'estime & la confiance de toute la cour. Le Roi lui a témoigné très-souvent en public le cas qu'il fait de ses talens & de ses vertus; & il n'est pas douteux, qu'il n'ait obtenu de S. M. tout ce qu'il a désiré pour l'avantage & le progrès des armes des deux alliés.

Il n'y a rien que l'Angleterre n'ait tenté depuis un an pour diviser la Maison de Bourbon & faire sa paix particulière avec l'Espagne. Elle a envoyé pour cela en différens tems plusieurs de ses émissaires à notre cour; & elle a cherché à intéresser les Puissances catholiques à sa cause: la plus puissante d'entre-elles se chargea il y a six mois de faire quelques propositions: elles ne furent pas reçues sans doute; mais le cabinet de St. James ne s'est point lassé: il y a 8 jours qu'il est arrivé encore ici de l'Allemagne une personne chargée, de la part de la même cour, de pouvoirs plus étendus. L'Angleterre offre, dit-on, de céder Gibraltar, si l'Espagne veut se réconcilier avec elle. Le Roi a répondu, " qu'il „ ne pouvoit entendre à quelques propositions „ de paix sans l'intervention de la France „. L'on a représenté à S. M. Catholique, que „ la France avoit reconnu l'indépendance des

*Américains, elle a fermé pour longtems la voie à toute réconciliation.* Sa Majesté a répliqué, “ que sa conscience & l’honneur „ de sa couronne l’obligent à ne pas plus se „ détacher de ses alliés que le Roi de France „ des siens; & que, malgré le vif désir qu’elle „ a de rendre la paix à ses peuples, malgré „ les grands avantages qu’on lui propose, „ elle ne peut ni ne doit traiter avec les en- „ nemis de sa couronne, sans le concours „ de S. M. Très-Chrétienne. „

CADIX ( *le 20 Septembre.* ) On a procédé à la vente des effets, provenant des prises faites par l’armée combinée. Il s’y trouve des effets précieux qui composoient sur-tout les cargaisons des navires destinés pour l’Inde, & l’on est occupé actuellement de la répartition à faire entre les équipages. — Tous les vaisseaux espagnols & françois rafraîchissent & complètent leurs vivres, pour être en état de mettre en mer au premier ordre. — Des nouvelles alarmantes qui remplissent les feuilles étrangères, touchant une grande révolte arrivé: dans l’Amérique-méridionale, manquent encore de la confirmation nécessaire pour être crues dans cette ville.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 25 Septembre.* ) Le système de notre cour a changé, & le regne des Anglois est fini. L’on arme ici 6 vaisseaux de ligne en toute diligence; & ces jours derniers on a mis un *embargo* sur les corsai-

res & les autres navires anglois qui se trouvoient dans le port : on les a tous visités ; & les matelots portugais qui s'y trouvoient ont été enlevés. La seule frégate les Etats-d'Artois s'est opposée à ce qu'on la fouillât ; mais on a donné ordre à la tour , qui commande la riviere , & à tous les autres postes , de l'arrêter , si elle tentoit de sortir. Ce changement inattendu indique la résolution stable d'observer la neutralité la plus exacte : il est la suite d'une convention signée , à ce qu'on assure , il y a peu de jours avec l'Espagne , & par laquelle la cour de Portugal s'oblige de fermer dorénavant ses ports à tous les vaisseaux de guerre & corsaires anglois , excepté dans des cas urgens , qu'on a sans doute désignés. Notre cour ne permettra pas non plus , que les Puissances belligérantes amènent leurs prises dans ses havres , encore moins qu'elles y foint vendues publiquement comme par le passé. Cette convention fera bientôt rendue publique ; & elle préviendra toutes les démarches , que les cours du Nord se propoisoient de faire pour nous engager à accéder au plan de la neutralité armée.

L'ordonnance , par laquelle la Reine de Portugal a enfin mis un terme aux violences , que les vaisseaux britanniques exerçoient dans ses ports & sur ses côtes , est de la teneur suivante.

*Attendu que l'expérience a fait voir , que plusieurs corsaires des Puissances actuellement en guerre abusent de leur commission ou de lettres de marque , & plus encore de la considération*

dération & de l'hospitalité, qu'ils éprouvent dans les ports de ces royaumes, en conséquence de la neutralité rigoureuse, que j'ai résolu d'observer dans la conjoncture présente; & attendu qu'il est juste de prévenir la continuation des désordres, qui ont eu quelquefois lieu à cet égard, parce que l'on n'a point respecté mes loix ni l'autorité qui appartient à la Souveraineté indépendante de ces royaumes, j'ordonne, qu'il ne soit admis dorénavant dans les ports de mes états ou domaines aucun corsaire de quelque Puissance que ce soit, non plus que les prises faites tant par eux que par des vaisseaux de guerre ou frégates, & ce sans autre exception que pour des cas où l'hospitalité est indispensable suivant le droit des gens; sous condition néanmoins que, si dans ces cas il est amené des prises, il ne sera point permis de les vendre ni décharger dans lesdits ports, ni de les y tenir plus longtems qu'il ne sera nécessaire pour éviter le danger de l'orage ou pour recevoir le secours irrépréhensible, dont elles pourroient avoir besoin: Et, pour ce qui regarde les corsaires, qui se trouvent actuellement dans mes ports, il leur sera signifié, qu'ils aient à en sortir dans un délai de 20 jours, à compter du jour de la signification. Le conseil de guerre fera observer & exécuter la présente ordonnance; & il expédiera aux gouverneurs & commandans des provinces, isles, forteresses, châteaux & ports les ordres conformes à ce que dessus.

Donné au palais de Lisbonne, le 30  
Août 1780.

On a enfin arrêté depuis peu le chef des assassins qui avoient massacré tout l'équipage du vaisseau suédois le Patriote. C'est un Brésilien d'environ 68 ans, qui a commis toutes sortes de crimes, indépendamment du métier de faux-monnaieur qu'il faisoit & pour lequel il avoit été emprisonné il y a 20 ans en Amérique, où il fut tellement embrouiller l'affaire à son avantage que ses juges furent démis de leurs emplois & jettés dans des cachots. Il s'étoit caché dans la maison d'une femme qui, vraisemblablement, l'aura remis entre les mains de la justice. On est à la poursuite de ses compagnons.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 20 Septembre.) L'on écrit de Carelsrona, qu'un courier extraordinaire y aiant apporté la nuit du 3 au 4 de ce mois à M<sup>r</sup>. af Trolle, amiral-général de la flotte suédoise, l'ordre d'équiper une seconde escadre de 6 vaisseaux de ligne & de deux frégates, l'on a travaillé depuis ce tems nuit & jour à leur armement. Les vaisseaux sont le Roi Adolphe-Frédéric, la Sophie-Madeleine, & la Louise-Ulrique de 70; le Wafa, le Prince-Charles, & les Etats de Suede de 60 canons. Comme cette nouvelle escadre doit mettre en mer, s'il est possible, encore avant la fin du mois & se joindre à celle qui se trouve déjà en mer sous les ordres du colonel de Wagenfeld, l'amiral-général expédia à ce dernier l'ordre de continuer sa croisiere,

jusqu'à ce que le second armement se soit réuni à son escadre ; & , afin que M<sup>r</sup>. de Wagenfeld ne fût pas dans la nécessité de rentrer dans quelque port pour s'approvisionner , M<sup>r</sup>. af Trolle lui fit envoyer deux navires munitionnaires avec des vivres , dont les commandans sont chargés d'instructions pour chercher par-tout l'escadre de M<sup>r</sup>. de Wagenfeld , au cas qu'ils ne la trouvaissent point mouillée dans le Sund : il fut expédié en même tems des *duplicata* de ces instructions à l'intendant du port de Gothenbourg. & au consul-général Glœrfeldt à Helsingœr , pour les remettre à ce commandant au cas qu'il relâchât dans l'un des deux ports : mais , après que toutes ces mesures eurent été prises , l'on reçut le 7 au soir à Carelsrona l'avis que l'escadre avoit mouillé à Malmoë : surquoi l'amiral-général lui a envoyé ordre d'y rester , jusqu'à ce qu'elle eût reçu les approvisionnemens , qu'on lui a d'abord expédiés de Carelsrona , & de remettre ensuite en mer sans délai. Les frégates le Gripen & l'Illerim ont dû appareiller de Carelsrona le 16 du courant. Le Roi a nommé le D<sup>r</sup>. Charles-Frédéric Schulze , qui étoit premier-chirurgien de l'hôpital de Stokholm , médecin en chef de sa flotte , en lui accordant en même-tems une place au college-royal de médecine.

Cet arrangement & des ordres semblables donnés en Russie indiquent , que les trois Puissances du Nord sont fermement déterminées à soutenir , s'il le faut , par la voie des armes les principes , sur lesquels elles ont

fondé

fondé leur confédération pour la protection de la navigation des neutres.

## I T A L I E.

**ROME.** ( *le 30 Septembre.* ) Le Pape a tenu le 27 un consistoire extraordinaire, dans lequel S. S. a préconisé M<sup>gr</sup>. l'Archiduc Maximilien d'Autriche en qualité de coadjuteur des églises de Cologne & de Munster. Les bulles qui, selon la taxe romaine, auroient dû coûter 30 mille scudis, furent aussi-tôt expédiées *gratis*, & remises au garde noble hongrois, qui repartit pour les porter à Vienne. Par un bref particulier, le Pape a dispensé ce Prince de prendre les Ordres sacrés avant l'âge de 30 ans. — Le cardinal Conti, secrétaire des brefs, a suppléé les cérémonies du baptême au fils nouveau-né du commandeur de Menezès, ministre de la Reine de Portugal près du St. Siège. Le commandeur de Sa, ministre de S. M. à la cour du Roi des Deux-Siciles, venu à cet effet, tint l'enfant sur les fonts, au nom de sa Souveraine. Cette fonction qui fut faite avec pompe dans la chapelle même du ministre parée magnifiquement, avoit attiré un grand nombre de cardinaux, ainsi que d'ambassadeurs & ministres étrangers, à qui on servit les rafraîchissemens les plus délicieux. — Le cardinal Panfili est de nouveau attaqué de la fièvre. — Le concours ordinaire de l'année, à l'académie des beaux arts au Capitole, s'est fait le 20 de ce mois; le sieur Mathieu Renfon,

de Liege, a remporté pour la troisième fois le premier prix de la sculpture, & finit ainsi glorieusement son cours. Le sieur Grégoire son compatriote a obtenu un des prix pour la peinture (a).

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 5 Octobre.) Le 19 du mois passé S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre-Teutonique, ainsi que coadjuteur de l'archevêché de Cologne & de l'évêché de Munster, est parti d'ici pour Mergentheim en Franconie. Ce Prince employa 4 jours pour s'y rendre, y étant arrivé le 23, il n'en part que le 26 pour Mayence, où il reste deux jours; les 29 & 30, il descend par eau jusqu'à Coblençe, où il s'arrêtera deux jours, savoir le 1<sup>er</sup>. & 2<sup>e</sup>. Octobre. Son départ pour Bonn est fixé au 3, jour auquel il y arrivera. S. A. R. y séjournera jusqu'au 12. Ce Prince retourne le 14 à Mergentheim, où il veut être rendu

---

(a) Il n'y a peut-être pas en Europe de peuple qui ait en général plus de talens pour les arts, & qui compte plus d'artistes célèbres, que les Liegeois. On a vu cependant depuis peu des gens qui ont imprimé dans la capitale même du pays, qu'avant l'époque du philoſophisme les L. étoient des b..... Et ces gens ont été accueillis, applaudis, couronnés même... Cela ne semble-t-il pas prouver qu'à ladite époque commence précisément ce qu'on a cru y voir finir?

1. Novembre 1780.

363

du le 17, comptant y rester jusqu'au 22 Octobre pour l'ouverture du grand-chapitre de l'Ordre-Teutonique.

Le 25 Septembre avant midi, L. M. I. firent une promenade à l'au-Garten dans le quartier de Léopolitadt & y déjeunèrent; l'Impératrice-Reine partit ensuite pour Presbourg & l'Empereur se mit en route pour la Bohême, où S. M. compte rester quelque tems. Le général comte de Lascy est de sa suite. — L'arrivée de S. A. I. Mgr. le Grand-Duc de toutes les Russies en cette résidence, au printems prochain, paroît être plus qu'un simple bruit, on parle déjà des préparatifs pour le recevoir.

Des lettres de Brinn du 27 Septembre mandent que l'Empereur y est arrivé le même jour en parfaite santé; & que le lendemain ce Monarque a continué sa route vers la Bohême. — Par une estafete, arrivée hier à l'hôtel de M<sup>r</sup>. le comte de Proli, on a l'agréable nouvelle que le vaisseau autrichien le Prince-de-Kaunitz, cap. Ange Leep, est arrivé heureusement le 30 du mois dernier dans le port de Trieste; c'est le premier vaisseau qui en soit parti sous pavillon impérial pour les Indes-orientales: il avoit quitté le port de l'Orient en Bretagne, le 6 Mars 1779, & fit voile pour Canton en Chine, d'où il est revenu après avoir mouillé à l'isle de France, & en dernier lieu à Malaga: sa cargaison est évaluée à près de 2 millions & demi.

Les avis de Bucowina (a) nous apprennent les grands dégats que les fauterelles ont faits en Moldavie, & qu'elles auroient étendus plus loin sans les soins du général baron d'Entzenberg (b), qui informé du danger qui menaçoit les biens de la terre, disposa sur diverses élévations quelques piéces de canons & des détachemens d'infanterie, dont les décharges se firent si à propos, que les insectes ne se fixerent nulle part & s'éloignerent absolument de nos frontieres (c).

(a) Chef-lieu d'un grand district de la Moldavie cédé par la Porte à la Maison d'Autriche, en 1777.

(b) Rien n'égale l'ingénieuse activité de cet habile officier, avec lequel j'ai eu le plaisir de vivre plus d'un an dans un pays dont il étoit, pour ainsi dire, créateur. Toute la contrée de la Transilvanie depuis Bisritz jusqu'à la Pologne & la Moldavie, étoit un pays sauvage, habité par des Valaques peu différens des Hurons. En très-peu de tems Mr. d'Entzenberg y amena la culture, l'aisance, l'abondance, & même l'agrément. Les habitans sans être arrachés du sein de leur famille, furent enrégimentés, & apprirent à manier en même tems le hoyau & le sabre; la jeunesse reçut avec l'instruction une éducation militaire; les vices qui germent dans l'inaction & l'ignorance, ne tarderent point à disparaître &c. Cette révolution si honorable à son auteur, a été célébrée avec autant d'élégance que de vérité, dans un très-beau poëme, imprimé à Clausenbourg en 1768. Je prévois que j'aurai occasion de l'insérer dans un recueil de piéces latines, que je me propose de donner au public au premier moment de loisir.

(c) J'ai déjà observé ailleurs que le bruit  
du

1. Novembre 1780.

365

BONNE (le 16 Octobre.) Mgr. l'Archiduc Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre-Teutonique, ainsi que coadjuteur de l'archevêché de Cologne & de l'évêché de Munster, est arrivé le 3 vers les quatre heures du soir, étant dans un Yacht avec S. E. Mgr. le nonce de Cologne, qui l'avoit accompagné depuis Coblençe, & avec S. E. M<sup>r</sup>. le baron de Belderbusch, grand-commandeur de l'Ordre-Teutonique & ministre d'état qui avoit été à sa rencontre jusqu'à Andernach. Ce Prince a été reçu à la descente du Yacht par trois seigneurs de la cour, qui du Rhin l'ont conduit dans une voiture de gala jusqu'au palais, où son A. Emin. l'Electeur l'a reçu au pied du grand escalier. Le canon de nos remparts annonça le bonheur que nous avons de posséder S. A. R., qui trouva sur son passage toutes les troupes en parade & les rues remplies d'une multitude d'étrangers de toutes les conditions qui faisoient retentir l'air de cris de joie, & qui ne savoient trop admirer

---

du canon étoit le meilleur & même le seul moyen d'éloigner ce fléau. En 1748, le 22 Juillet, on en fit une épreuve remarquable à Trenschin, ville de la haute-Hongrie. La nuée de sauterelles étoit d'une noirceur effrayante & menaçoit toutes les campagnes voisines d'une dévastation totale. Le canon de la citadelle tiré à diverses reprises, & toujours au moment où la nuée alloit toucher terre, obligea les insectes de s'éloigner & de se jeter sur les forêts dont il ne resta pas une feuille quelques minutes après.

rer la complaisance & l'affabilité de ce Prince qui saluoit un chacun. Le 9 il a fait son entrée à Cologne.

Le 12 , fête de Saint-Maximilien dont S. A. Emin. l'Electeur de Cologne porte le nom, ainsi que S. A. R. Mgr. l'Archiduc son auguste coadjuteur , cette fête fut annoncée dès l'aube du jour par le canon de nos remparts, & célébrée avec la plus grande magnificence. Les deux Princes reçurent à cette occasion les complimens d'une cour nombreuse & brillante. S. A. S. l'Electeur de Treves qui survint *incognito* avec Mde. la princesse Cunegonde sa sœur vers les 8 heures & demie du matin, augmentèrent la joie : après le Service divin, où se rendirent les trois Princes & la Princesse, & pendant lequel on exécuta les plus belles symphonies , il y eut à la cour un dîné de 100 couverts & un souper de 200. L'Electeur de Treves & son auguste sœur repartirent dans la nuit extrêmement satisfaits.

Le lendemain toute la ville fut illuminée. L'electeur dans une magnifique voiture avec son auguste coadjuteur en traversa toutes les rues pour jouir du coup d'œil des illuminations. On distingua sur-tout celles du château & de l'hôtel de ville qui par la disposition des lampions exprimoient les plus beaux des fins. Mgr. l'Archiduc Maximilien est parti le 14 vers les onze heures du matin.

WETZLAR (le 10 Octobre.) Les feuilles publiques ont fait mention du procès que le duc d'Orléans vouloit intenter à S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême

sur la succession de Bade. On voit à présent ici les deux lettres suivantes qui répandent du jour sur cette affaire, & par lesquelles il appert que S. M. l'Impératrice-Reine croit n'être pas obligée par ses privilèges, de répondre en justice devant aucun autre tribunal que devant les siens propres.

*Copie de la lettre juridique de Mr. le duc d'Orléans, écrite à S. M. l'Impératrice-Reine, en date de Paris, le 30 Décembre 1774.*

Madame. « Au décès du dernier margrave de Bade-Bade, V. M. I. a prétendu être mise en possession, en conséquence du testament de ce prince de l'année 1771, de la seigneurie de Schlackenwerth & de ses dépendances, située en Bohême, du trésor de Saxe-Lauenbourg & des prétentions de cette maison sur le pays de Saxe-Lauenbourg & Halden, qui forment le fidei-commis de Françoise Sybille, princesse de Saxe-Lauenbourg, épouse du margrave Louis-Guillaume de Bade-Bade, mon aïeule maternelle, établi en l'année 1703 en faveur de sa descendance masculine & féminine, auquel la duchesse d'Orléans, ma niece, fille de cette princesse a été réservée par la renonciation qu'elle a faite aux successions paternelle & maternelle en faveur de ses frères, dans le cas où leur ligne masculine viendrait à s'éteindre. Or ce cas étant arrivé par la mort du margrave George-Auguste de Bade-Bade, mon oncle, je me trouve dans le degré de parenté requis par les loix & la convention pour lui succéder; & la renonciation de Madame ma mere faite en 1724 ne met aucun obstacle à mes droits. V. M. I. ayant cru qu'elle ne pouvoit se prêter à aucun accommodement avec moi, je me vois réduit à recourir à la voye de la justice, conformément aux usages établis en ce cas dans l'empire. Je

prie donc V. M. en vertu de l'ordonnance de la chambre imp. de me proposer dans l'espace de 4 semaines 4 Electeurs ou Princes d'empire, mi-ecclesiastiques, mi-séculiers, afin que j'en puisse choisir un pour arbitre *austregal* & prendre mes mesures ultérieures à ce sujet ». Je suis, &c.

(Signé) L. Philip. d'Orléans.

Copie de la réponse de S. M. l'Impératrice-Reine, en date de Vienne, le 7 Février 1775.

*Mon cousin ! La lettre dont vous avez chargé le chev. Ferrier-du-Chatelét, m'apprend l'intention où vous êtes de faire valoir en justice réglée les prétentions que vous formez sur la succession allodiale du feu margrave de Bade-Bade, & elle contient en même tems la demande que vous croyez pouvoir me faire, de vous proposer 4 Electeurs ou Princes de l'empire, afin que vous puissiez en choisir un pour arbitre austregal dans cette affaire. Quant à l'objet de votre prétention, je ne puis que vous répéter la déclaration de ma lettre du 5 Mars 1773, savoir, que la discussion juridique ne peut concerner en ce moment que les héritiers actuels du margrave, & les premiers appelés à sa succession. Et quant au moyen dont il est fait mention dans l'ordonnance de la chambre, je ne puis pas me dispenser de vous faire observer qu'en aucun cas il ne peut avoir lieu vis-à-vis de moi, ni comme Roi de Bohême, ni comme Archiduc d'Autriche ; mes privilèges notoires en cette qualité, aussi bien que du chef de la couronne de Bohême m'eximant du ressort de tous autres tribunaux que ceux qui se trouvent établis dans mes propres états, & composés de mes propres sujets & vassaux, desquels au reste vous devez & pouvez attendre, comme ma susdite lettre vous en donne l'assurance, la justice la plus prompte & la plus exacte. Sur ce je prie Dieu &c.*

*Votre très-affectionnée cousine.*

(Signé) Marie-Thérèse.

A Vienne, le 7 Février 1775.

1. Novembre 1780.

369

HAMBOURG ( le 10 Octobre. ) Le Roi de Suède, voïageant sous le nom de Comte de Haga, arriva ici hier de la Hollande par la route d'Osnabrug: le soir il affista à la comédie sans être connu. Aujourd'hui à midi Sa Majesté a continué son voïage sur Lubeck, d'où elle retournera par Stralsund & Ystادت à Stokholm.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 12 Octobre. ) Le 30 Septembre la cour fit publier des extraits des dépêches qu'elle avoit reçues le 25 de la part du général Clinton & des amiraux Graves & Arbuthnot. Ces dépêches annoncent en substance ce qu'on a déjà rapporté, & entre-autres que M<sup>r</sup>. de Ternay est arrivé à Rhod-Island avec l'escadre qu'il commande, & qu'on a débarqué des troupes françoises dans cette isle aux ordres de M<sup>r</sup>. de Rochambeau; que l'escadre françoise avoit pris une position favorable pour couvrir les troupes, qui se fortifioient dans Rhod-Island; que le général Clinton avoit embarqué un corps de troupes pour aller attaquer les François; mais que le général Washington par un mouvement vif & prompt, à la tête de douze mille hommes, voulant profiter de l'absence du général Clinton, s'étoit mis en marché pour attaquer la ville de New-York, ce qui avoit suspendu l'effet du dessein de M<sup>r</sup>. Clinton; que ce général avoue qu'il ne se trouve plus dans une situation à agir offensivement contre les ennemis

nemis combinés qui ont des forces de terre & de mer si supérieures aux siennes.

Le 4 de ce mois le Roi revint de Windsor à St. James, & travailla avec ses ministres aux affaires publiques. Dans un grand conseil tenu le même jour, on examina des dépêches reçues des ministres du Roi dans plusieurs cours étrangères, lesquelles dépêches ne laissent, dit-on, entrevoir aucune apparence de paix prochaine entre les Puissances belligérantes.

M<sup>r</sup>. Lawrens, ci-devant président du congrès, qui a été pris sur un paquebot américain & amené ici, a été examiné le 4 par le lord North & d'autres ministres du Roi. On assure que M<sup>r</sup>. Lawrens alloit par la France à la Haye pour y proposer aux Etats-généraux des Provinces-unies un traité d'alliance & de commerce avec les Etats-unis de l'Amérique & y négocier un emprunt de 600,000 livres sterl. dont la cour de Versailles devoit garantir le remboursement du capital & le paiement de l'intérêt. Nos gens ont repêché sa malle jetée dans la mer : on y a fait des découvertes importantes sur les opérations des François & des Américains. Le 6 M<sup>r</sup>. Lawrens subit un interrogatoire de quelques heures fait par les lords Stormont, Hillsborough & Germaine, secrétaire d'état. Cet interrogatoire avoit pour but de constater qu'il est le même qui a rempli le poste de président du congrès. Il avoua qu'il avoit été revêtu de cet emploi, mais qu'il étoit maintenant nommé ambassadeur des Etats-unis

auprès d'une Puissance de l'Europe. Il refusa de répondre à des questions dont on voulut bien l'exempter jusqu'à ce qu'il fût pourvu en sa défense, quand on aura instruit son procès. Enfin le soir on l'envoia sous bonne escorte en détention à la tour, & il est gardé à vue dans cette forteresse. Les ministres ne pouvoient guere se dispenser d'en user ainsi à son égard, l'indépendance des Etats-unis n'étant aucunement reconnue par l'Angleterre ni par aucune Puissance de l'Europe d'une maniere formelle, M<sup>r</sup>. Lawrens ne fauroit être considéré ici ni comme prisonnier de guerre ni comme ministre d'une Puissance à une autre; mais comme un rebelle qui s'est détaché de l'obéissance due à son Souverain légitime, pour se mettre à la tête d'une assemblée illicite, dont les délibérations ont eu pour objet de soulever les esprits & de former une république indépendante, contraire aux loix & aux constitutions de la Grande-Bretagne, à la domination de laquelle elle s'étoit attachée. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont à cœur le bien-être de la patrie, désirent ardemment que l'enlèvement de M<sup>r</sup>. Lawrens puisse produire quelque acheminement à la réconciliation entre l'Angleterre & ses colonies révoltées.

Les sept nouvelles pairies de la Grande-Bretagne sont établies comme il suit : le comte Talbot a été créé lord Dinevor au comté de Carmarthen, titre reversible à Lady Cécile Rice sa fille & à ses enfans mâles; le vicomte Gage, pair d'Irlande, lord Gage de Firlé au

comté de Suffex ; M<sup>r</sup>. James Brudenell , lord Brudenell de Deene au comté de Northampton ; Sir William de Grey , lord Walsingham au comté de Norfolk ; Sir William Bagot , lord Bagot de Bagot's-Bromley au comté de Stafford ; M<sup>r</sup>. Charles Fitz-Roy , lord Southampton au comté de Southampton , & M<sup>r</sup>. Henri Herbært , lord Porchester au même comté.

Par le paquebot le Hampden , arrivé en 12 jours de Lisbonne , la cour a reçu hier des dépêches de M<sup>r</sup>. Walpole , son ministre en Portugal : elles ont pleinement confirmé le changement survenu dans le système de la cour de Lisbonne. La conduite du commodore Johnstone , qui paroît avoir provoqué ce changement , n'est pas généralement approuvée ici ; mais il est difficile de se persuader , qu'il en soit rendu responsable. La frégate , les Etats-d'Artois , & la chaloupe la Perle , qu'il a voulu armer dans le port de Lisbonne , & sur lesquelles la Reine de Portugal avoit fait mettre un *embargo* , sont arrivées le 4 à Portsmouth.

La flotte de la Manche aux ordres de l'amiral Darby continue de mouiller à Torbay ; mais quelques-uns prétendent , qu'il en a été détaché 4 vaisseaux de ligne , pour se rendre secrètement aux Indes-occidentales. Voici la liste de la nouvelle promotion d'amiraux.

*Amiraux du pavillon bleu* : Mrs. Matthieu Buckle & Robert Mann , vice-amiraux du pavillon rouge.

*Vice-amiraux du pavillon rouge* : Mr. Hugues

gues Pigot, Molyneux lord Shuldham, & Mr. Jean Vaughan, vice-amiraux du pavillon blanc ; Mr. Robert Duff, vice-amiral du pavillon bleu.

*Vice-amiraux du pavillon blanc* : Mr. Jean Reynolds, Sir Hugues Palliser, Mrs. Jean Byron & Matthieu Barton, Sir Peter Parker, Mrs. Samuël Barrington, Marriot Arbuthnot, Robert Roddam, George Darby, & Jean Campbell, vice-amiraux du pavillon bleu.

*Vice-amiraux du pavillon bleu* : Mrs. James Gambier, William Lloyd, Francis-William Drake, Sir Edouard Hughes, chevalier du bain, & Mr. Hyde Parker, contre-amiraux du pavillon rouge ; Mrs. Jean Evans & Marc Milbanke, contre-amiraux du pavillon blanc.

*Contre-amiraux du pavillon rouge* : Mrs. Nicolas Vincent, Jean Storr, & Sir Edouard Vernon, contre-amiraux du pavillon blanc ; Mrs. Joshua Rowley, Richard Edwards, Thomas Graves, Robert Digby, & Sir John Lockhart Rofs, contre-amiraux du pavillon bleu.

*Contre-amiraux du pavillon blanc* : Les capitaines Charles Webber, William Langdon, Benjamin Marlow, Alexandre Hood, & Alexandre Innes.

*Contre-amiraux du pavillon bleu* : Les capitaines Sir Chaloner Ogle, Sir Samuël Hood, Matthieu Moore, Sir Richard Hughes, Francis-Samuël Drake, Richard Kempfenfelt.

Hier, le capitaine Rofs, aide-de-camp du lieutenant-général comte de Cornwallis, arriva à la cour, chargé d'une dépêche de cet officier, datée de Camden, dans la Caroline-méridionale le 21 Août dernier, avec l'importante nouvelle que le 16, l'armée du Roi à ses ordres, composée de 2000 hommes, à remporté une victoire complete sur l'armée américaine conduite par le général Gates, forte de 7000 mille hommes, laquelle fut totalement mise en déroute, & poursuivie par la cavalerie de l'armée victorieuse jusqu'à

22 milles du champ de bataille. L'ennemi eut 900 hommes tués, & mille faits prisonniers, & leur artillerie, munitions, bagages & équipages furent enlevés. La perte de l'armée royale est de 68 officiers & soldats tués, & de 256 blessés. Le lendemain, le général Cornwallis, sentant la nécessité de disperser un autre corps américain, aux ordres du général Sumpter, & de prévenir la formation d'une nouvelle armée avec les débris de celle qui étoit vaincue, détacha le lieutenant-colonel Tarleton à la tête d'un corps de 350 hommes de cavalerie & d'infanterie pour l'attaquer où il le trouveroit; & le 18, cet officier surprit en plein jour le corps ennemi, composé de 700 hommes, dont il tua 150, & fit la plupart des autres prisonniers, ayant enlevé leur artillerie, munitions &c, avec peu de perte. Les troupes américaines ainsi dispersées, le général Cornwallis fit savoir aux bien-intentionnés dans la Caroline-septentrionale de s'armer contre les fuyards & de s'emparer des magasins ennemis, leur ayant promis de marcher à leur secours. Le brigadier-général Gregory se trouve parmi les morts, & le major-général de Kalbe, sur lequel les rebelles comptoient beaucoup & qui étoit du nombre des prisonniers, est mort depuis de ses blessures, ainsi que le brigadier-général Rutherford. Le général comte de Cornwallis finit sa lettre, en disant que les forces rebelles étant actuellement dispersées, les commotions & insurrections intérieures seroient étouffées dans la province, & qu'il don-

nera des ordres pour que l'on inflige des châtimens exemplaires sur quelques-uns des plus coupables, dans l'espoir d'empêcher à l'avenir que d'autres ne se fassent un jeu du ferment d'allégeance, de la douceur, & de la générosité du gouvernement britannique.

La déclaration que le Roi vient de donner au sujet des navires neutres, a fait faire bien des réflexions à raison d'une addition qu'elle contient sur les marchandises de contrebande.

G E O R G E, R O I.

« Supplément aux instructions pour tous les navires de guerre & armateurs qui font ou pourront être pourvus de lettres de commission contre le Roi françois, le Roi d'Espagne, leurs vassaux ou sujets, ou autres demeurant dans quelques-uns de leurs pays, territoires ou dominations; ou contre quelques autres ennemis ou sujets rebelles de la couronne de la Grande-Bretagne, le 15 Septembre 1780, la vingtième année de notre regne ».

« Que conformément à un article qui explique le traité d'alliance & de commerce, entre l'Angleterre & le Dannemarck du 11 Juillet 1670. conclu à Copenhague, & sur lequel article nous sommes convenus depuis peu avec le Roi de Dannemarck, que toutes sortes d'armes & attirails de guerre comme canons, mousquets, mortiers, pétards, bombes, grenades, saucissons, affûts, fourchettes, cartouches, poudre, mèches, salpêtre, boulets, lances, sabres, casques, cuirasses, hallebardes, piques javelots, chevaux, selles, fourreaux de pistolets, bandoulières & en général tout autre attirail de guerre; *comme aussi tous bois de construction pour les vaisseaux, poix, goudron, résine, cuivre en feuilles, voiles, cordages & généralement tout ce qui peut servir à l'équipement des vaisseaux (excepté le fer non travaillé & les planches de sapin)*

chargés sur les vaisseaux danois & destinés pour des ports ennemis, seront regardés comme contrebande; mais le poisson, la viande fraîche ou salée, froment ou autre grain, farine, pois, huile, vin & en général toutes les choses nécessaires à la vie, chargées sur les vaisseaux danois, & destinés pour des ports ennemis, ne seront point regardés comme contrebande, à condition que les places où on les transporte, ne soient point assiégées ou bloquées ».

Par ordre de Sa Majesté. Stormont.

## F R A N C E.

PARIS ( le 15 Octobre. ) La déclaration du Roi concernant l'abolition de la question préparatoire à laquelle on appliquoit les criminels avant l'exécution ( 1<sup>er</sup> Octobre, p. 222. ) est conçue en ces termes.

Louis &c. " Les anciennes ordonnances des Rois, nos prédécesseurs, avoient toujours adopté l'usage d'appliquer à la question l'accusé d'un crime constant, & auquel la loi réservoit la peine de mort, lorsque les indices étant considérables contre l'accusé, la preuve ne se trouvoit cependant pas être suffisante pour lui faire subir cette peine. Par l'article I. du titre XIX. de l'ordonnance du mois d'Août 1670, tous juges ont été autorisés à ordonner cette question, dénommée *Question préparatoire*. Par l'article II, ils ont été même autorisés à arrêter " que nonobstant la condamnation à cette question, les preuves subsisteroient en leur entier, pour pouvoir condamner l'accusé à toutes sortes de peines pécuniaires ou afflictives, *excepté toutefois celle de mort*, à laquelle l'accusé, qui auroit souffert la question sans rien avouer, ne pourroit être condamné, si ce n'est qu'il survint de nouvelles preuves

preuves depuis la question. La faculté laissée aux juges d'ordonner, suivant les circonstances, la *Question préparatoire*, avec ou sans réserve de preuves, a rendu nécessaire de déterminer la place, que chacune de ces condamnations devoit occuper dans l'ordre des peines, d'autant plus que les jugemens, soit définitifs, soit d'instruction, devant passer à l'avis le plus doux en matière criminelle, si le plus sévère ne prévaut d'une voix dans les procès qui se jugent à la charge de l'appel, & de deux dans ceux qui se jugent en dernier ressort, il étoit indispensable de régler entre ces deux manières de prononcer, laquelle étoit la plus douce ou la plus sévère. C'est d'après ces considérations que, par l'art. XIII. du titre XXV. de la même ordonnance, qui détermine l'ordre des peines, après la peine de la mort naturelle, la question, avec la réserve des preuves en leur entier, a été marquée comme la plus rigoureuse, & que la question, sans réserve des preuves, n'a été rangée qu'après celle des galères perpétuelles & du bannissement perpétuel, comme étant moins rigoureuse. Nous nous sommes fait rendre compte des motifs, qui avoient déterminé à autoriser d'une manière aussi précise l'usage de la *Question préparatoire*; & nous avons été informé que, lors des conférences tenues préalablement à la rédaction de l'ordonnance du mois d'Août 1670, des magistrats, recommandables par une grande capacité & par une expérience consommée, s'étant expliqués sur le genre de question, auroient déclaré, qu'elle leur avoit toujours semblé inutile, qu'il étoit rare que la question préparatoire eût tiré la vérité de la bouche d'un accusé, & qu'il y avoit de fortes raisons pour en supprimer l'usage; & il nous paroit, que l'on n'a cédé pour lors qu'à une sorte de respect pour son ancienneté. Nous sommes bien éloigné de nous déterminer trop facilement à abolir les loix, qui sont anciennes & autorisées par un long usage. Il est de notre sagesse de ne point ouvrir des facilités pour introduire en toutes choses un droit nouveau, qui ébranleroit les principes, & pourroit conduire par degrés à des

innovations dangereuses : Mais , après avoir donné toute notre attention à l'usage dont il s'agit , avoir examiné tous ses rapports & tous ses inconvéniens , & les avoir balancés avec les avantages que la justice en a pu retirer , & qui pourroient en résulter par la conviction & pour la punition des coupables , nous ne pouvons nous refuser aux réflexions & à l'expérience des premiers magistrats , qui nous laissent entrevoir *plus de rigueur contre l'accusé , dans ce genre de condamnation , que d'espérance pour la justice de parvenir , par l'aveu de l'accusé , à compléter la preuve du crime dont il est prévenu.* Nous ne pensons donc pas devoir différer de faire cesser un pareil usage , & d'annoncer en même tems à nos peuples , que si par un effet de notre clémence naturelle , nous nous relâchons en cette occasion de l'ancienne sévérité des loix , nous n'entendons pas toute fois restreindre leur autorité par rapport aux autres voies qu'elles prescrivent pour constater les délits & les crimes , & pour punir ceux qui en feront duement convaincus. Nous sommes d'ailleurs bien assuré , que nos cours , qui sont dépositaires de cette autorité , continueront , à notre exemple , de protéger toujours l'innocence & la vertu. *A ces causes & autres à ce nous mouvant , de l'avis de notre conseil & de notre certaine science , pleine puissance & autorité royale , nous avons aboli & abrogé , & par ces présentes , signées de notre main , abolissons & abrogeons l'usage de la Question préparatoire.* Défendons à nos cours & autres juges de l'ordonner , avec ou sans réserve des preuves , en aucun cas , & sous quelque prétexte que ce puisse être : Et sera notre présente déclaration , à compter du jour de sa publication , exécutée selon sa forme & teneur dans toute l'étendue de notre royaume , pays , terres , & seigneuries de notre obéissance , nonobstant toutes coutumes , loix , réglemens , statuts & usages à ce contraires , auxquels nous avons dérogé & dérogeons. , &c.

La cour a été depuis le 1. de ce mois à Choisy ; le 6 elle s'est rendue à Marly. Mesdames tant

du Roi seront jusqu'à la fin du mois à leur château de Bellevue. — M<sup>r</sup>. le comte de Maurepas, qui a été fort incommodé de la goutte, se trouve un peu mieux à présent — Mgr. le Comte d'Artois, dérogeant à l'usage de ne mettre les princes à l'éducation des hommes qu'à l'âge de 7 ans accomplis, à confié dès-à-présent celle de M<sup>r</sup>. le Duc d'Angoulême, qui n'en a pas encore cinq, au marquis de Serent, son gouverneur

La guerre se prolongeant au-delà de ce qu'en 1777 on pouvoit le prévoir après la défaite de l'armée de Burgoyne, il est nécessaire de prendre toutes les précautions qu'elle exige; une ordonnance du Roi qui vient de paroître, porte règlement sur le service aux batteries, corps-de-garde d'observation, & signaux établis sur les côtes; elle est l'ouvrage de M<sup>r</sup>. le prince de Montbarey. " Dans toutes les provinces maritimes, les côtes seront divisées par département, dont le nombre sera réglé par le commandant en chef de chaque province, en raison du plus ou du moins d'étendue des côtes & de l'importance des objets qu'elles pourront présenter. Il sera employé dans chaque département un maréchal-de-camp ou un brigadier pour régler & diriger le service des troupes à ses ordres, celui des canoniers gardes-côtes & des compagnies du guët, & généralement tout ce qui devra concourir à la garde & à la sûreté des ports, côtes & isles qui feront partie dudit département. Le titre X & dernier concerne le pédonage ou transport des lettres & paquets des officiers

commandans d'un poste à un autre. Il est enjoint aux capitaines des compagnies du guët de former un rôle des habitans sujets au pédonage, & d'y comprendre de préférence les gens mariés & domiciliés. Aucun officier, de quelque grade qu'il puisse être, ne pourra faire marcher les pédons pour des objets étrangers au service, cette correspondance n'étant établie que pour faire passer promptement les nouvelles de la mer aux officiers supérieurs, & leurs ordres dans les cas imprévus & qui exigent de la célérité. Veut S. M. que dans les cas très-pressés, & lorsque le mauvais tems, la difficulté des chemins, ou l'éloignement des lieux paroîtront l'exiger, il soit fourni des chevaux aux pédons par les paroisses gardes-côtes.

Une convention conclue le 11 Juillet 1780 entre le Roi & l'évêque & prince de Basse porte, qu'ayant considéré chacun de leur côté les inconvéniens qui résultoient du mélange des territoires & de l'incertitude des limites dans plusieurs endroits des frontières qui séparent l'évêché-principauté de Basse d'avec l'Alsace & la Franche-comté, & voulant pourvoir de la manière la plus efficace à la sûreté, la tranquillité & la liberté du commerce de leurs sujets respectifs, ont donné leurs pleins-pouvoirs, en vertu desquels on est convenu des articles ci-après spécifiés. Par l'un, l'évêque de Basse cede au Roi & à la couronne de France la souveraineté, le ressort & tous les droits quelconques qui lui appartiennent sous la mouvance de l'Empereur & de l'empire sur la partie de la seigneurie de Franquemont, ainsi qu'elle se comporte en

villages, maisons, sujets & territoires, à condition que le prince-évêque conservera sous la suprématie du Roi la mouvance & la directe sur cette partie, & continuera d'investir le Duc de Wurtemberg, comte de Montbeliard, de la totalité de la dite seigneurie. En échange de cette cession & pour prolonger la limite naturelle que les deux Souverains établissent entre les deux états respectifs, le Roi cede au prince-évêque de Basse, pour être incorporée à perpétuité à sa principauté, sous la mouvance du Saint Empire Romain, la partie de la baronie de Montjoye qui est située à la rive droite du Doubs, &c.

La députation de l'assemblée du clergé a été présentée hier au Roi : l'évêque de Clermont portoit la parole : il a insisté dans son discours sur la nécessité des conciles provinciaux, que l'assemblée avoit précédemment supplié S. M. d'autoriser. Il sembloit que le couvent des Grands-Augustins, où il tenoit depuis si long-tems ses assemblées, lui auroit convenu tant qu'il existera, vu qu'il a des cloîtres, des cours & des salles spacieuses; cependant l'assemblée qui vient de se séparer, a décidé qu'il seroit plus avantageux au clergé de ne plus paier de loier aux Augustins, & de donner cinquante mille écus au curé de Saint-Sulpice, qui se charge de faire bâtir avec son presbitere des salles distribuées selon le désir du clergé, qui lui appartiendront, & où il tiendra ses assemblées à perpétuité. Il y aura aussi une grande chapelle, parce qu'il

ne pourroit disposer d'une église paroissiale , comme il dispose de celle des Augustins pour les cérémonies qui lui sont uniquement propres.

Les vues d'économie & les dépenses extraordinaires de la guerre , sont cause qu'il n'y aura pas cette année de voyage à Compiègne ni à Fontainebleau. La cour ira cependant passer quelque tems à Choisy & à Marly ; mais le Roi veut que le service s'y fasse selon les règles de la nouvelle réforme de sa maison. M<sup>r</sup>. Necker est actuellement occupé de la réforme des officiers de bouche de la maison de la Reine, de celle des grandes & petites écuries &c. On espere qu'il ne rencontrera pas tant d'obstacles qu'à celle de la maison du Roi. Ces réformes utiles , que la nation demandoit par ses vœux depuis long-tems , sont à M<sup>r</sup>. Necker autant d'ennemis qu'il y a de personnages puissans ou autres , intéressés à la durée des abus & de la prodigalité. Le Roi le fait ; & pour encourager le directeur-général des finances , il lui a dit de continuer ses opérations , dont il étoit très-satisfait ; en lui ajoutant qu'il le soutiendrait contre tous ses détracteurs , & qu'il pouvoit compter sur sa fermeté. En attendant , M<sup>r</sup>. Necker vient de se procurer encore un petit secours , en établissant un 41<sup>e</sup>. fermier-général , un 26<sup>e</sup>. régisseur , & un 26<sup>e</sup>. administrateur , dont les places , divisées chacune en 12 ou 15 actions , seront remplies par 3 représentans d'une foule de nouveaux croupiers ,

& le résultat de cette opération, est une somme de 3 millions & demi à toucher.

Le prince de Montbarey, ministre de la guerre, a écrit il y a quelques semaines aux commandans de tous les régimens d'infanterie françoise & étrangere, " que, l'intention du Roi étant de compléter les troupes, que la guerre a transportées en Amérique, Sa Maj. a décidé, que chaque régiment fournira un détachement, qui fera de 2 sergents, 3 caporaux, & 75 soldats pour ceux qui n'ont pas fourni de détachement pour le service des vaisseaux, & les autres à proportion. Le ministre recommandoit en même tems " de prendre des soldats de bonne volonté, en leur expliquant que c'est pour être incorporés dans les régimens d'infanterie de terre employés actuellement en Amérique : Il observoit aussi, qu'il seroit intéressant, que ces détachemens ne fussent composés que d'hommes de 18 à 30 ans, ou de soldats ayant déjà été sur mer & dans les colonies, s'ils étoient plus âgés &c. En conséquence de ces intentions du Roi, tous les régimens ont fourni leur contingent pour recruter les troupes, qui sont dans les colonies : les uns ont donné 30 soldats, les autres 80 ou 90, le plus grand nombre 75 tous jeunes-gens remplis de bonne volonté : ils s'embarqueront vers le 15 du mois ; & ils seront escortés par les 9 vaisseaux que commande M<sup>r</sup>. de la Touche-Tréville. Les régimens, qu'il aura aussi sous son convoi, ne sont pas encore nommés ; mais l'on croit,

que ce seront ceux d'Auvergne, Neufrie, Rouergue, & Anhalt, qui formoient la seconde division de l'armée du comte de Rochambeau.

Le marquis du Chilleau, qu'on a cru péri par un coup de vent qu'il avoit efflué dans le court trajet de la Martinique à la Dominique, dont il est gouverneur, a tiré sa famille d'inquiétude à cet égard en lui donnant de ses nouvelles par un navire parti seul des îles sur le vent le 3 Août, & arrivé à Nantes. On prétend que le canot léger, à bord duquel il passoit, a été jetté fort loin par la tempête vers le nord, qu'il a trouvé une petite île où il a pu prendre terre, mais que les vivres lui ont manqué, & que lui & son équipage ont été obligés de manger de l'herbe. On auroit beaucoup regretté cet officier; son ardeur pour le service du Roi lui a fait échanger, comme on l'a dit, le régiment de Guienne qu'il avoit, contre celui de Viennois, parce que ce dernier étoit destiné à passer aux îles, & que la santé de celui qui en étoit colonel, ne lui permettoit pas de s'embarquer.

M<sup>r</sup>. d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, vient de rembourser les banquiers qui avoient pris des annuités dans l'emprunt de 30 millions que le Roi, son maître, avoit ouvert: & l'on prétend que cet emprunt n'aura pas lieu en France.

Tout Paris a été fort surpris d'apprendre la détention du célèbre auteur des *Annales politiques* à la Bastille. C'est un fait certain. M<sup>r</sup>. Linguet est venu passer quelques

ques jours à Paris; il a été arrêté & conduit à la Bastille. On ne dit pas précisément le motif qui a fait expédier l'ordre de s'affurer de sa personne. Cette circonstance va encore ajouter à son illustration. Il avoit eu le talent de se faire admirer. Le public se passionnoit pour lui, à la cour on ne lisoit que son Journal, à la ville on se l'arrachoit, & l'on n'étoit pas en état de parler dans un cercle du beau monde, si l'on avoit négligé de lire M<sup>r</sup>. Linguet. Aujourd'hui qu'il est arrêté, ses partisans les plus zélés semblent avoir perdu tout leur enjouement. Pourquoi venoit-il à Paris, disent-ils, puisqu'il n'y étoit pas en sûreté? Mais si le ministère avoit résolu de le faire arrêter, où auroit-il été en sûreté?

Les lettres de Madrid du 17<sup>e</sup> du mois dernier, annoncent le départ du comte d'Estaing de cette capitale pour Cadix au 19. — On ne fait encore rien de positif de l'expédition de l'armée combinée aux isles sous-le-vent, mais journellement on en attend des nouvelles. Cet objet est une matière inépuisable aux conjectures de nos nouvellistes. On les voit tous les jours faire de nouveaux paris, plus extraordinaires les uns que les autres. Pour les oisifs, il n'y a pas de tems plus précieux que la guerre: c'est bien dommage que les peuples en soient écrasés.

On ne peut qu'applaudir l'ingénieur-constructeur, qui pour faire venir des piéces de mâtures de Hollande à Brest, a imaginé le moyen d'éviter les risques du passage de la

Manche; le transport s'en faisant par l'Escaut & la Meuse pour gagner le canal de Briare, la Loire, Nantes, il n'en coûtera guere plus cher que par mer; à la vérité il faudra beaucoup plus de tems; on est contraint de faire voiturer par terre l'espace de 14, ou 15 lieues; cet essai réussissant pourra se réitérer, au cas que la guetre dure; d'ailleurs la maison de commerce de Mrs. Romberg, qui s'est chargée de ce transport par Gand, exécutera le plan qu'elle a formé de réunir la navigation intérieure de la Flandre avec la France.

La sentence du Chatelet, qu'ont obtenue le 27 Août 1779 le comte de Carcado & le marquis de Melac, contre les prétentions de la demoiselle d'Eon, a été confirmée dans tout son contenu par une nouvelle sentence rendue au même tribunal le 22 Août 1780. La demoiselle d'Eon a été déclarée non-recevable dans sa demande à fin de réformation de la sentence du 27 Août 1779, & elle a été condamnée aux dépens à cet égard.

BREST (le 20 Septembre.) Le nouveau vaisseau le Sceptre fut lancé à l'eau le 9 à onze heures du matin. La cale sur laquelle il a été construit aiant beaucoup de pente, il partit aussitôt que la clef fut coupée; & avant qu'on eût coupé les deux cables qui le retenoient par derriere & qui étoient amarés à deux canons plantés, le tout fut emporté avec une violence qui fit frémir tous les spectateurs. Par un heureux hazard il n'y eut que trois personnes blessées légèrement, qui sont un officier de marine & deux charpentiers

1. Novembre 1780.

387

pentiers La fecouffe qu'efflua ce bâtiment fit craindre qu'il ne chavirât & qu'il ne fit périr environ deux cents hommes qu'il portoit; mais heureufement il conferva fon équilibre fur fon berceau, & il n'a eu aucun dommage. On a commencé fur le champ à le doubler de cuivre. On en va construire un autre à trois ponts, de 110 canons, qui fera nommé la Reine de France.

On parle d'en construire quatre autres ici ou à Rochefort, dont voici les noms: le Majeftueux, le Glorieux, le Tonnant & le Brillant. Tous ces préparatifs prouvent que M<sup>r</sup>. Necker fait pourvoir à tous les fonds néceffaires.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 30 Septembre.) Mgr. le prince Stadhouder eft revenu le 26 du château de Loo, & S. A. S. a affisté ces jours-ci aux diverfes affemblées du gouvernement.

Le 25 à 9 heures du foir, le Roi de Suède fous le nom de Comte de Haga, arriva d'Anvers à Rotterdam. Ce Monarque y aiant vu ce que la ville offre de plus remarquable, continua le lendemain fa route pour Delft, où il fatisfit également fa couriofité; puis aiant monté un yacht, il arriva en cette réfidence vers les fix heures du foir avec un yacht de Delft, & gardant le plus grand *incognito*, il en defcendit pour fe rendre à pied à l'hôtel du maréchal de Turenne, où il logea avec fa fuite. Au moment de fon

arrivée M<sup>r</sup>. le Comte de Haga alla faire une visite à Mgr. le prince Stadhouder, ainsi qu'aux ambassadeurs de France & d'Angleterre & aux envoiés des autres cours étrangères résidant ici. Le même soir, Mr. le Comte de Haga soupa chez le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, avec Mgr. le Prince Stadhouder, les ministres étrangers & la principale noblesse. Le 29 à une heure après-midi, M<sup>r</sup>. le Comte de Haga partit pour continuer son voiage en passant par les principales villes de ces provinces.

BRUXELLES (le 10 Octobre.) A la réquisition de la cour de France les papiers & écrits de Mr. Linguet ont été provisionnellement séquestrés ici à l'hôtel de ville.

Sa Majesté Impériale aiant été informée que quelques personnes employées au service de feu S. A. R. le Prince Charles de Lorraine n'avoient point agi avec toute la bonne foi convenable à l'égard des sommes qui leur avoient été confiées, a établi une commission pour examiner leur conduite. Cette circonstance est cause qu'une personne qui occupoit ci-devant un emploi honorable à la cour du feu Prince a jugé à propos de prendre la fuite avec sa femme & ses enfans, pour se soustraire à cet examen, en abandonnant par sa fuite un legs de deux mille florins & une pension annuelle de 1400.

\*\* De HERVÉ le 5 Octobre. Dimanche dernier on a fait l'ouverture du pensionnat que S. M. l'Impératrice-Reine-Apostolique a fait bâtir en cette ville. Mgr. le comte d'Arberg, évêque d'Amizon, suffragant de Liege, qui

avoit été reçu la veille avec tous les honneurs dûs à son rang, chanta la Messe pontificalement, qui fut suivie du *Te Deum*, pour la conservation des jours précieux de l'auguste Fondatrice. S. E. le comte de Westenraedt, chambellan de LL. MM, conseiller d'état intime actuel, général-major de leurs armées, faisant les fonctions du gouverneur de la province de Limbourg y affista en forme publique & recut les honneurs dûs au représentant du Souverain. Une musique choisie, des ornemens riches, le bruit du canon & des boëtes rendirent cette cérémonie la plus pompeuse. Mr. Lys, official de l'évêché, curé de cette ville & inspecteur royal des études, donna ensuite dans la grande salle du college un splendide repas de 56 couverts au prélat-officiant, à S. E. le gouverneur, aux officiers du Souverain, au magistrat, aux préposés du pensionnat royal & à d'autres personnes de distinction. Au dessert on bû les fantés de LL. MM, de S. A. le gouverneur-général des Pays-bas, de sa Grandeur & de son Excellence, & elles furent successivement signalées par différentes décharges de boëtes & par un nombreux orchestre. Le soir la même magnificence regna à une table de 60 couverts, & le lendemain après que Mgr. eut administré le Sacrement de Confirmation à un nombre prodigieux d'enfans venus de toute part, on lui servit un dîner également splendide, auquel les curés des environs étoient invités.

### NOUVELLES DIVERSES.

On mande de Lisbonne que huit vaisseaux de guerre russes sont arrivés dans ce port, d'où l'on présume qu'ils ressortiront, pour croiser dans ces parages, & y protéger la navigation des bâtimens marchands de leur nation. Il vient aussi d'être expédié des ordres

positifs d'armer en toute diligence 4 vaisseaux de guerre, destinés à faire respecter la *neutrale armée*, à laquelle cette cour vient d'accéder. — Le 11 Octobre le Roi de Suede a loué un paquebot à Lubec, avec lequel il est parti pour Malmö en Scanie. — La disgrâce de M<sup>r</sup>. Linguet est attribuée à une lettre trop vive écrite à M<sup>r</sup>. le duc de Duras; il n'est point à St. Pierre-Encise de Lion, comme quelques gazettes l'annoncent. On pense qu'il sortira dans peu de la Bastille. — Les rues qui aboutiront à la nouvelle place de comédie qui se construit à Paris, s'appelleront du nom de Corneille, de Racine, de Crébillon, de Voltaire; & comme l'on prévoit qu'il y aura un cul-de-sac, on assure qu'il portera le nom de M<sup>r</sup>. de la Harpe. — La flotte angloise destinée pour Quebec a perdu plusieurs de ses navires enlevés par les Américains, mais l'amiral Ewards en ayant repris quelques-uns, la perte, au rapport de cet amiral, se réduit à 9.

Toutes les incertitudes sont enfin fixées touchant les opérations de Mr. de Guichen aux isles du vent & sous le vent. Suivant le bulletin que le ministre a donné, Mr. de Guichen avant de quitter la Martinique, avoit fait partir six de ses vaisseaux à bord desquels étoient 4000 & quelques cents hommes de troupes de débarquement, pour aller renforcer Mrs. de Ternay & de Rochambeau à Rhod-Island; la flotte combinée avoit mis à la voile le 5 Juillet pour les isles sous le vent; à la hauteur de Porto-Rico, où Mr. de Solano avoit jetté quelques troupes, les escadres s'étoient séparées; Mr. de Solano avoit gagné la Havane avec son riche convoi, & l'escadre française s'étoit ren-

due

1. *Novembre 1780.*

391

due au Cap-François ; Mr. de Guichen doit y rassembler cent navires marchands , qu'il prendra sous son escorte pour les conduire en France ; & enfin il doit partir du Cap vers le 15 ou le 20 du même mois avec 18 vaisseaux fatigués qui viennent se radouber dans les ports de Brest & de Rochefort ; & l'on ajoute encore que Mrs. de Graffe & de la Motte-Piquet accompagnent Mr. de Guichen ; qu'ils ne doivent point tarder à paroître sur les côtes de France , où on les attend d'un moment à l'autre , & que le chef-d'escadre chevalier de Monteil est resté à St. Domingue avec 10 vaisseaux de ligne.

Le sénat romain aiant dans les tems anciens toujours élevé des monumens à la gloire des Empereurs qui se signaloient dans quelques grandes entreprises , les conservateurs de Rome , à leur exemple voulant éterniser la mémoire du Pontife regnant , se font crus obligés de faire ériger sur la façade du Capitole une inscription qui exprime leur reconnoissance pour le dessèchement des marais pontins , exécuté avec tant de succès sous le pontificat de Pie VI.

### M O R T S.

Le Sérénissime Prince Victor-Amédée-Louis de Savoye-Carignan est mort le 20 Septembre à Turin après une longue & pénible maladie , âgé de 37 ans : ce prince qui n'étoit qu'à la fleur de son âge , est regretté généralement de la cour & de l'état pour ses éminentes qualités , & laisse inconsolable sa jeune épouse la Princesse Josephine - Thérèse de Lorraine - d'Armagnac , dont elle n'a eu qu'un fils , âgé de 10 ans & qui succede aux titres de son pere.

Ernest-Frédéric Duc de Saxe-Hildburghausen est mort subitement le 23 Septembre d'une attaque

taque d'apoplexie, à l'âge de 53 ans & 3 mois. Son fils aîné, Frédéric, prince-héréditaire, né le 29 Avril 1763 lui succède dans ses états.

Jean-Constantin Caracciolo, Napolitain, cardinal de la création de Clément XIII le 24 Septembre 1759, diacre de St. Eustache, né le 15 Décembre 1715, est mort à Rome le 22 Septembre après une douloureuse agonie, extrêmement regretté d'un chacun, mais sur-tout des pauvres auxquels il faisoit de grandes aumônes.

Don Philippe de Cabanes, lieutenant-général des armées royales & lieutenant-colonel du régiment des gardes-walones, est mort à Madrid le 24 Août âgé de 81 ans; il en avoit passé 62, 7 mois, 3 jours au service de notre cour: il étoit entré audit régiment en qualité d'enseigne l'an 1718. Il se trouva cette même année à l'expédition de Sicile, ainsi qu'à plusieurs batailles & rencontres; en 1727 au siège de Gibraltar & à la prise d'Oran, aux guerres d'Italie; à la conquête de Naples &c; il recut une plaie mortelle sous Plaisance. Il servit ensuite la cour en qualité de commandant de l'armée & de gouverneur de Catalogne: il emporte les regrets de la cour, de la nation & de son régiment.

S. Exc. Messire Louis-Frédéric comte de Zinzendorf-Pottendorf, chevalier de la Toison-d'or, de St. Etienne, conseiller intime de L. M. I, chambellan & ministre d'état, est mort à Vienne le 4 Octobre dans la 60<sup>e</sup> année de son âge.

Dans le dernier Journal p. 249. l. 21 *af-*  
*ronomes* lisez *agronomes*; cette faute n'étoit  
pas dans le manuscrit de l'auteur.